#### ASSEMBLEA DI CORSICA

#### **ASSEMBLEE DE CORSE**

DELIBERATION N° 19/462 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT L'ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS A FURIANI

AUTORIZENDU L'ATTRIBUZIONE DI UNA GUARANZIA D'IMPRESTITU A L'OFFIZIU PUBLICU DI L'ABITATU PER L'ACQUISTU IN VEFA DI 30 ALLOGHJI IN FURIANI

## **SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 décembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

### **ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

## **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:**

Mme Valérie BOZZI à M. François-Xavier CECCOLI

Mme Frédérique DENSARI à Mme Paola MOSCA Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE

M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX

M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.** 

Pascal CARLOTTI, Fabienne GIOVANNINI, Marie-Hélène PADOVANI, Louis POZZO DI BORGO, Julia TIBERI

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4253-1, L. 4253-2, L. 4422-1 et suivants

**VU** le Code civil, et notamment son article 2298,

VU la demande de garantie d'emprunt de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse sollicitant une garantie à hauteur de 50 % pour l'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani,

VU le contrat de prêt n° 102376 figurant en annexe, signé entre l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C), ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

APRES avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (43 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (16), « Corsica Libera » (13), « Partitu di a Nazione Corsa » (8), « La Corse dans la République » (6) ; 5 ABSTENTIONS ( les représentants du groupe « Andà per Dumane »), 10 voix CONTRE (Les représentants du groupe « Per l'Avvene »),

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

### **ARTICLE PREMIER:**

APPROUVE la convention figurant en annexe, accordant une garantie à hauteur de 50 %, soit 1 795 653,50 €, pour le remboursement d'un prêt n° 102376, souscrit par l'emprunteur, l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102376 constitué de 5 lignes de prêt, tel que figurant en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

#### **ARTICLE 2:**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer cette convention entre la Collectivité de Corse et l'Office Public de l'Habitat de la

Collectivité de Corse (OPH2C).

### ARTICLE 3:

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé, par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Collectivité de Corse s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## ARTICLE 4:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 19 décembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

**RAPPORT** N° 2019/E4/422

# ASSEMBLEE DE CORSE

# 4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019 19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

# RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ATTRIBUZIONE DI UNA GUARANZIA D'IMPRESTITU A L'OFFIZIU PUBLICU DI L'ABITATU PER L'ACQUISTU IN VEFA DI 30 ALLOGHJI IN FURIANI

ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS A FURIANI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission des Finances et de la Fiscalité



### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Notre collectivité a été saisie par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C), bailleur social, qui sollicite une garantie d'emprunt, à hauteur de 50 % pour l'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani.

En application du cadre d'intervention en faveur de l'octroi des garanties d'emprunt aux organismes intervenant dans le domaine du logement social, il vous est proposé d'accorder notre garantie en tenant compte des conditions définies ci-dessous :

La Collectivité de Corse accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt, d'un montant de 3 591 247 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102376 constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé, par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Collectivité de Corse s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## En conséquence, il est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, soit 1 795 623,50 € pour le remboursement d'un prêt n° 102376, souscrit par l'emprunteur, l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102376, constitué de 5 lignes de prêt, tel que figurant en annexe.
- de m'autoriser à signer la convention de garantie d'emprunt figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

#### OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

# CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT PARTIELLE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS A FURIANI

La Collectivité de Corse représentée par M. **Gilles SIMEONI** Président du Conseil Exécutif de Corse, autorisé à signer la présente convention par délibération n° 19/462 AC de l'Assemblée de Corse du 19décembre 2019,

d'une part,

L'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C), représenté par sa Directrice Générale, Mme **Annie ALBERTINI**,

d'autre part,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4253-1 et L. 4253-2,

**VU** le Code civil, et notamment l'article 2298,

**VU** la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse et tendant à obtenir une garantie d'emprunt,

VU la délibération n° 19/462 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2019 accordant une garantie de la Collectivité de Corse à hauteur de 50 % au prêt contracté par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani,

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1:**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles s'exercera la garantie partielle que la Collectivité de Corse a accordée à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 795 623,50 € constituant 50 % d'un emprunt d'un montant global de 3 591 247 € que se propose de contracter l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## ARTICLE 2:

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont contenues dans la délibération de l'Assemblée de Corse en date du

### **ARTICLE 3:**

Au cas où l'emprunteur ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers l'Etablissement prêteur, il en avisera la Collectivité de Corse deux mois à l'avance qui prendra ses lieux et place et règlera dans la limite de la garantie ci-

dessus définie, et à concurrence de la défaillance de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, le montant de l'annuité venant à échéance.

Dans ce cas, les co-garants Collectivité de Corse et Communauté d'Agglomération de Bastia seront appelés simultanément, à hauteur de 50 % chacun, dès le premier euro.

#### ARTICLE 4:

Il est expressément stipulé que les versements qui seront ainsi effectués par la Collectivité de Corse aux lieux et place de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse auront un caractère d'avances remboursables avec le taux d'intérêt qui sera en vigueur à ce moment-là.

Le remboursement par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse sera effectué dans un délai maximum de deux ans à compter du versement des fonds par la Collectivité de Corse.

## ARTICLE 5:

Réservation de logements : s'agissant d'une opération de construction de logements locatifs, l'organisme s'engage à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse 20 % des logements réalisés, pondérés par la quotité garantie.

Le Président du Conseil Executif de Corse proposera des candidats à l'attribution des logements réservés dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification par l'organisme de l'achèvement des travaux ou de la vacance de ces logements .

A cet effet, l'organisme s'engage à informer le Président du Conseil Executif de Corse, six mois avant son terme, de la date d'achèvement des travaux.

Si les candidats proposés par le Président du Conseil Executif de Corse sont tous récusés par l'organisme bailleur, le délai d'un mois court à nouveau à compter de la réception de la notification par l'organisme du refus opposé à ses propositions.

A l'issue de ce second délai, l'organisme aura la possibilité de disposer du logement et devra communiquer au Président du Conseil Executif de Corse les informations relatives à l'occupation du logement dans un délai de 15 jours.

Tout refus opposé aux candidatures proposées par le Président du Conseil Executif de Corse pour l'attribution d'un logement doit être motivé. En outre sur demande du Président du Conseil Executif de Corse, l'organisme communiquera les éléments d'instruction de la demande.

Les dispositions de cet article seront applicables pendant toute la durée de vie de l'immeuble.

#### **ARTICLE 6:**

Les opérations poursuivies par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, tant au moyen de ses ressources propres que des emprunts qu'il a réalisés avec la garantie de la Collectivité de Corse ou qu'il réalisera avec cette garantie, donneront lieu chaque année à la transmission par le bailleur :

- d'un compte en recettes et dépenses faisant ressortir pour ladite année et par opération, le résultat propre à l'exploitation de l'ensemble des immeubles appartenant à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse. Ce compte devra être adressé au Président du Conseil Executif de Corse au plus tard le 31 mars de l'année suivante.
- des comptes (bilan, compte de résultat, annexes) certifiés conformes par le commissaire aux comptes
- des tableaux d'amortissement annuels actualisés

## **ARTICLE 7:**

Le compte défini au paragraphe 1er de l'article ci-dessus comprendra :

<u>Au crédit</u> : les recettes de toute nature auxquelles aura donné lieu la gestion des immeubles et installations appartenant à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.

<u>Au débit</u>: l'ensemble des dépenses auxquelles aura donné lieu la gestion d'immeubles, notamment les frais d'administration et de gestion, les charges d'intérêts et d'amortissement afférentes aux emprunts contractés pour la réfection desdits immeubles et installations.

A ce compte devront être joints les états ci-après :

- état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissement d'emprunts contractés.
- état détaillé des débiteurs divers faisant ressortir les loyers impayés.

### **ARTICLE 8:**

Si le compte susvisé est excédentaire, cet excédent sera utilisé jusqu'à due concurrence, à l'amortissement de la dette contractée par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse vis à vis de la Collectivité de Corse et figurant au compte d'avances ouvert au nom de celui-ci dans les écritures de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse suivant les conditions prévues à l'article 8 ci-après.

Si le compte d'avances ne fait apparaître aucune dette de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, le solde excédentaire du compte de trésorerie sera employé conformément aux statuts de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.

### ARTICLE 9:

Un compte d'avances sera ouvert dans les écritures de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse. Il comportera :

- au crédit, les montants des versements effectués par la Collectivité de Corse en vertu de l'article 3 :
- au débit, le montant des remboursements effectués par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.

Le solde constituera la dette de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse vis à vis de la Collectivité de Corse.

## ARTICLE 10:

L'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, sur simple demande de la Collectivité de Corse, devra fournir à l'appui du compte et des états visés aux articles 5 et 6 toutes justifications utiles.

## **ARTICLE 11:**

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter avec la garantie de la Collectivité de Corse

A l'expiration de ladite convention et si le compte d'avances départemental n'est pas soldé, les dispositions des articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 resteront en vigueur jusqu'à l'extinction de la créance de la Collectivité de Corse.

## ARTICLE 12:

La Collectivité de Corse aura la faculté de prendre toutes les mesures conservatoires compatibles avec les risques de garantie d'emprunts encourus. Aucune cession de logement ne sera possible avant la clôture du compte d'avances.

## ARTICLE 13:

La Collectivité de Corse se réserve le droit de retirer sa garantie un mois après avoir avisé l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse par lettre recommandée avec accusé de réception et effectuer la publicité au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse dans les cas suivants :

- si les avances éventuellement effectuées par la Collectivité de Corse n'ont pas été remboursées dans les conditions fixées à l'article 3,
- si le contrôle de la Collectivité de Corse s'avère impossible du fait de la non communication des documents nécessaires et notamment ceux prévus aux articles 5 et 6.

## ARTICLE 14:

Tous les frais auxquels pourraient donner lieu la présente convention seront à la charge de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.

Fait en un exemplaire à AJACCIO, le

Pour la Collectivité de Corse

Le Président du Conseil Exécutif, de Corse

Pour l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse La Directrice Générale,

**Gilles SIMEONI** 

Annie ALBERTINI



## CONTRAT DE PRÊT

N° 102376

Entre

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA - n° 000278901

Εt

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 1/30 Contrat de prét n° 102376 Emprunteur n° 000278901

Paraphes AA

| @BanqueDesTerr



#### CONTRAT DE PRÊT

**Entre** 

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA, SIREN n°: 272000027, sis(e) 6 RUE FRANCOIS VITTORI 20600 BASTIA,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA » ou « l'Emprunteur »,

DE PREMIÈRE PART,

et:

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « la Caisse des Dépôts », « la CDC » ou « le Prêteur »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « les Parties » ou « la Partie »

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 2/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

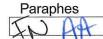
Paraphes HA



## SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÊT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.4
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.5
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.9
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.15
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.17
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.18
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.19
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.19
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.20
ARTICLE 16	GARANTIES	P.23
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.23
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.27
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.28
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.28
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.28
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.29
ANNEXE	DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT	
L' ANNEXE EST	UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT	

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 3/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901





## ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Résidence Saint Pancrace - 30 PLS FURIANI, Parc social public, Acquisition en VEFA de 30 logements situés Ld Saint Pancrace 20600 FURIANI.

Dans le cadre de leur accompagnement du secteur du logement social, la Caisse des Dépôts et Action Logement apportent leur soutien à l'investissement de la présente opération, via la mise en place d'un Prêt à taux d'intérêt très avantageux.

## ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de trois millions cinq-cent-quatre-vingt-onze mille deux-cent-quarante-sept euros (3 591 247,00 euros) constitué de 5 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « Objet du Prêt » et selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2018, d'un montant d'un million soixante-quatre mille huit-cent-soixante-quatre euros (1 064 864,00 euros);
- CPLS foncier Complémentaire au PLS 2018, d'un montant de cinq-cent-trente-cinq mille sept-cent-cinquante-neuf euros (535 759,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2018, d'un montant d'un million deux-cent-cinquante-neuf mille huit-cent-soixante-quatre euros (1 259 864,00 euros);
- PLS foncier PLSDD 2018, d'un montant de cinq-cent-trente-cinq mille sept-cent-soixante euros (535 760,00 euros);
- PHB 2.0 tranche 2018, d'un montant de cent-quatre-vingt-quinze mille euros (195 000,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

### ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

#### **ARTICLE 4** TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

**Paraphes** 

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 4/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901



## ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « Autorisations » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notarisation ou enregistrement.

La « Consolidation de la Ligne du Prêt » désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le « Contrat » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « Courbe de Taux de Swap Euribor » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « Courbe de Taux de Swap Inflation » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ;qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « Date de Début de la Phase d'Amortissement » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « Dates d'Echéances » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « Date d'Effet » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat » a (ont) été remplie(s).

Caisse o

Paraphes Alamana Alamana

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 5/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901



La « Date Limite de Mobilisation » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

Le « Droit Environnemental » désigne (i) la législation de l'Union Européenne (en ce compris ses principes généraux et usages), (ii) les lois et réglementations nationales, ainsi que (iii) tous traités internationaux applicables.

La « Durée de la Ligne du Prêt » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « Durée de la Phase de Préfinancement » est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La « Durée totale du Prêt » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Échéance.

La « Garantie » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « Garantie publique » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa

L'« Index » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« Index Livret A » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds recus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

L'« Index de la Phase de Préfinancement » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « Jour ouvré » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

Paraphes



La « Ligne du Prêt » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « Livret A » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « Règlement des Echéances », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « Règlement des Echéances », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « Phase de Différé d'Amortissement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coincide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La « Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La « Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La « Phase de Préfinancement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « Prêt Locatif Social » (PLS) est destiné, selon les conditions prévues à l'article R. 331-17 du Code de la construction et de l'habitation, à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs sociaux.

Le « Complémentaire au Prêt Locatif Social » (CPLS) est un Prêt permettant de compléter le financement d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour finaliser une opération, dans la limite de 49 % du coût total (minoré des fonds propres, subventions et Prêts divers).

Le « Prêt Haut de Bilan Bonifié de deuxième génération » (PHB2.0) est destiné à soutenir l'effort d'investissement des bailleurs dans leurs projets de construction et de rénovation de logements locatifs sociaux. La première tranche de ce Prêt bonifié concerne les projets de construction ayant bénéficié d'un agrément PLUS, PLAI, PLS. Ce Prêt PHB2.0 relève de la catégorie comptable des emprunts et dettes assimilées (compte / classe 16).

Paraphes AA



La « Révision » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « Double Révisabilité Limitée » (DL) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

La « Simple Révisabilité » (SR) signifie que pour une Ligne du Prêt seul le taux d'intérêt actuariel annuel est révisé en cas de variation de l'Index.

Le « Taux Fixe » désigne le taux ni variable, ni révisable appliqué à une Ligne du Prêt.

Le « Taux de Swap EURIBOR » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « Taux de Swap Inflation » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « Versement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

**Paraphes** 

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 8/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

@BanqueDesTerr



#### CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT **ARTICLE 6**

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du 22/01/2020 le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

#### CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT **ARTICLE 7**

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité:
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt »;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
  - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties
  - Garantie(s) conforme(s)
  - Attestation caractère définitif permis de construire
  - Permis de construire
  - Titre définitif conférant des droits réels

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Tél: 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr

Paraphes Ajaccio

9/30



A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

## ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

Paraphes

Ajaccio cedex

@BanqueDesTerr

## ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

	0	ffre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	CPLS foncier	PLS	PLS foncier
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2018	Complémentaire au PLS 2018	PLSDD 2018	PLSDD 2018
Identifiant de la Ligne du Prêt	5279295	5279296	5279294	5279293
Montant de la Ligne du Prêt	1 064 864 €	535 759 €	1 259 864 €	535 760 €
Commission d'instruction	630 €	320 €	750€	320€
Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux de période	0,44 %	0,44 %	0,44 %	0,44 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	1,01 %	1,01 %	1,01 %	1,01 %
Taux d'intérêt du préfinancement	1,76 %	1,76 %	1,76 %	1,76 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,01 %	1,01 %	1,01 %	1,01 %
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	1,76 %	1,76 %	1,76 %	1,76 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent

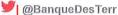
Paraphes

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 11/30 Contrat de prét n° 102376 Emprunteur n° 000278901

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Tél : 04 95 10 40 00

Ajaccio cedex 9

corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





Phase d'amortissement (suite)						
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360 .	30 / 360	30 / 360		

<sup>1</sup> A titre purement indicalif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,75 % (Livret A).

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 12/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt. Selon les modalités de l'Article « Détermination des taux », un plancher est appliqué à l'index de préfinancement d'une Ligne du Prêt. Aussi, si la valeur de l'Index était inférieure au taux plancher d'index de préfinancement, alors elle serait ramenée audit taux plancher.

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	РНВ			
Enveloppe	2.0 tranche 2018			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5279297			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	195 000 €			
Commission d'instruction	110€			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	0,44 %			
TEG de la Ligne du Prêt	0,44 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	240 mois			
Durée	20 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index				
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans Indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 13/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

Paraphes



Offre CDC (multi-périodes)			
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB		
Enveloppe	2.0 tranche 2018		
ldentifiant de la Ligne du Prêt	5279297		
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans		
Montant de la Ligne du Prêt	195 000 €		
Commission d'instruction	110€		
Durée de la période	Annuelle		
Taux de période	0,44 %		
TEG de la Ligne du Prêt	0,44 %		
Phase d'amortissement 2			
Durée	20 ans		
Index <sup>1</sup>	Livret A		
Marge fixe sur index	0,6 %		
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	1,35 %	Mary or many day and the state of the state	
Périodicité	Annuelle	MANUSCRIPTOR CONTRACTOR STREET, STREET	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans Indemnité		
Modalité de révision	SR		
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360		

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,75 % (Livret A) .

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 14/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

L'Emprunteur reconnait que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnait avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garantie** ».

# ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

## MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU TAUX FIXE

Le Taux Fixe est déterminé par le Prêteur, pour chaque Ligne du Prêt. Sa valeur est définie à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

#### MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Paraphes HA

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 15/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901



Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

## MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

#### PHASE DE PRÉFINANCEMENT

Le taux de l'Index retenu sera celui en vigueur deux (2) Jours ouvrés précédant la date de la Révision pour l'Index Euribor et à la date de la Révision pour les autres Index.

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, des taux d'intérêt successivement en vigueur pendant cette période.

Le taux d'Intérêt de la Phase de Préfinancement (IP) indiqué à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à chaque variation de l'Index dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (IP') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : IP' = TP + MP
- où TP désigne le taux de l'Index de préfinancement retenu à la date de Révision et MP la marge fixe sur Index de préfinancement prévue à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

En tout état de cause, la valeur de l'Index appliqué à chaque Ligne du Prêt ne saurait être négative, le cas échéant elle sera ramenée à 0 %.

#### PHASE D'AMORTISSEMENT

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Simple Révisabilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) indiqué à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (l') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : l' = T + M
- où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

Le taux révisé s'applique au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

Paraphes,

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : I' = T + M

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

 Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : P' = (1+l') (1+P) / (1+I) - 1

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

# ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)]$$
 "base de calcul" \_1]

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Si la Durée de la Phase de Préfinancement est inférieure à 12 mois, l'Emprunteur paie, dans les conditions définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et à la date d'exigibilité indiquée dans la mise en recouvrement adressée par le Prêteur, le montant des intérêts courus sur les Versements effectués pendant cette phase, arrêtés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le capital de la Ligne du Prêt, dont les caractéristiques financières sont précisées à l'Article précité, est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur pendant la Phase de Préfinancement.

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 17/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

| @BanqueDesTerr

En outre, si la Durée de la Phase de Préfinancement est supérieure ou égale à 12 mois, l'Emprunteur a également la faculté d'opter pour le paiement des intérêts courus sur les Versements effectués pendant la Phase de Préfinancement et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus. Cependant, il peut choisir la capitalisation desdits intérêts et ainsi consolider la Ligne du Prêt selon les caractéristiques financières précisées à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ». Dans ce cas le capital de la Ligne du Prêt est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur et des intérêts courus sur ces Versements durant cette phase.

Si le choix de l'Emprunteur s'est porté sur la capitalisation des intérêts, ce dernier a la possibilité de solliciter du Prêteur la modification de cette modalité de règlement des intérêts de préfinancement afin de les payer en fin de Phase de Préfinancement.

Aussi, l'Emprunteur devra faire part au Prêteur de sa volonté de modifier ladite modalité de paiement, au plus tard deux mois avant la fin de la Date de Début de la Phase d'Amortissement. Dès lors que la nouvelle modalité de paiement de ces intérêts est prévue dans l'acte de garantie, cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant. Par ailleurs, la modification de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « Commissions ».

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de chaque échéance seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

## **ARTICLE 12** AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

## Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement déduit (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et « Détermination des Taux ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

Paraphes

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 18/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901



# Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire (échéance déduite) », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

# Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire (échéance déduite) », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

## ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation donnée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

### **ARTICLE 14 COMMISSIONS**

L'Emprunteur sera redevable, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt correspondant au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

Paraphes

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 19/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700
Tél: 04 95 10 40 00

Ajaccio cedex 9



Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

BANQUE des **TERRITOIRES** 

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

L'Emprunteur sera redevable, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt. Cette commission ne pourra excéder vingt mille euros (20 000 euros) et correspond au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

L'Emprunteur sera redevable pour chaque Ligne du Prêt, en cas de modification de la Durée de la Phase de Préfinancement définie à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et/ou de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement définie à l'Article « Calcul et Paiement des intérêts », d'une commission de réaménagement de cent euros (100 €) par Ligne du Prêt réaménagée.

Ladite commission sera prélevée par le Prêteur après réception de la lettre valant avenant formalisant la ou les modifications et après prise en compte de la ou des nouvelles caractéristiques financières.

## ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

#### **DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR:**

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;

@BanqueDesTerr

- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;

FD M



- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

#### **ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR:**

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « Objet du Prêt » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « Garanties » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;

@BanqueDesTerr

- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
  - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée;
  - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire;
- de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation;

Paraphes

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 21/30 Contrat de prêt nº 102376 Emprunteur nº 000278901

- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « Objet du Prêt », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci;
- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur.
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci;

Paraphes

Ajaccio cedex 9 -

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 22/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901

| @BanqueDesTerr

- rembourser la Ligne du Prêt CPLS octroyée par le Prêteur, en complément du financement de l'opération objet du présent Prêt, dans le cas où la Ligne du Prêt PLS ferait l'objet d'un remboursement anticipé, total ou partiel, volontaire ou obligatoire.
- réaliser au moyen des fonds octroyés une opération immobilière conforme aux exigences de l'un des référentiels suivants : PERENE pour la Réunion, ECODOM + pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ou tout autre référentiel reconnu par la Caisse des Dépôts et présentant des niveaux d'exigences équivalents ou supérieurs aux référentiels précités.
- affecter tout remboursement anticipé volontaire prioritairement à une Ligne du Prêt sur les dispositifs prêts de haut de bilan mobilisés par l'Emprunteur et ce, avant toute affectation à une ou plusieurs autres lignes de prêt de l'encours de l'Emprunteur auprès de la CDC. Si tout ou partie des fonds d'un de ces dispositifs de prêts de haut de bilan bonifiés n'étaient pas versés à l'Emprunteur au moment du remboursement anticipé volontaire, le Prêteur aura la faculté de réduire à due concurrence le montant des prêts haut de bilan non versés.

#### **ARTICLE 16** GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COLLECTIVITE DE CORSE	50,00
Collectivités locales	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA	50,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.

## ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « Calcul et Paiement des Intérêts ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex

Paraphes

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 23/30 Contrat de prêt n° 102376 Emprunteur n° 000278901



L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son replacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

#### 17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

#### 17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

En Phase de Préfinancement l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, pour chaque Ligne du Prêt, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels dès le premier Versement et pendant toute la Durée de la Phase de Préfinancement. Ces derniers sont pris en compte dès la Date de Début de la Phase d'Amortissement si le Versement effectif des fonds est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette date.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité forfaitaire, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Paraphes

C2 - 20700 Ajaccio cedex

@BanqueDesTerr



Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas d'indemnité de remboursement anticipé volontaire, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

#### 17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

#### Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Les remboursements anticipés volontaires effectués en cours de Phase de Préfinancement donnent lieu à perception d'une indemnité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires en cours de Phase d'Amortissement.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

# Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires ne donneront lieu à la perception, par le Prêteur, d'aucune indemnité sur les montants remboursés par anticipation.

# Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires ne donneront lieu à la perception, par le Prêteur, d'aucune indemnité sur les montants remboursés par anticipation.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

Paraphes

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 25/30 Contrat de prêt n° 1023/6 Emprunteur n° 000278901

Ajaccio cedex 9

| @BanqueDesTerr



## 17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

## 17.2.1 Premier cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraineront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «Objet du Prêt» du Contrat;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
- la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

#### 17.2.2 Deuxième cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur;

**Paraphes** 

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 26/30 Contrat de prét n° 102376 Emprunteur n° 000278901



- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

## 17.2.3 Troisième cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

## ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

@BanqueDesTerr

#### Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

## Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux de la Ligne du Prêt majoré de 5 % (500 points de base).

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Ajaccio cede

PR0090-PR0068 V3.5.1 page 27/30 Contrat de prét n° 102376 Emprunteur n° 000278901

Tél: 04 95 10 40 00

Caisse des dépôts et consignations



# Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

### **ARTICLE 19 NON RENONCIATION**

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

#### **ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS**

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et, le cas échéant, à l'Article « Commissions ».

## ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

**Paraphes** 

R0090-PR0068 V3.5.1 page 28/30



# ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



PRU90-PRU068 V3.5.1 page 29/30

Paraphes



Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 03/12/2019

Pour l'Emprunteur,

Civilité:

Nom / Prénom:

Qualité:

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

LA DIRECTRICE GENER

ANNIEALBERT

Le, 31 octobre 2019

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité: Housiaeur

Nom / Prénom :

Frédéric Noël

Qualité:

Dûment habilité(e) Directeurs régional

Cachet et Signature :



Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

1/4

DIRECTION REGIONALE CORSE

afaq

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE N° du Contrat de Prêt : 102376 / N° de la Ligne du Prêt : 5279297

Opération : Acquisition en VEFA Produit : PHB - 2.0 tranche 2018 Capital prêté : 195 000 € Taux effectif global : 0,44 % Taux théorique par période :

1ère Période : 0,00 % 2ème Période : 1,35 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
. 1	30/10/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
2	30/10/2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
3	30/10/2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
4	30/10/2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
5	30/10/2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
6	30/10/2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
7	30/10/2026	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
8	30/10/2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr

**⋙**| @BanqueDesTerr

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n° 102376 Emprunteur n° 000278901





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	30/10/2028	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
10	30/10/2029	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
11	30/10/2030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
12	30/10/2031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
13	30/10/2032	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
14	30/10/2033	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
15	30/10/2034	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
16	30/10/2035	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
17	30/10/2036	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
18	30/10/2037	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
19	30/10/2038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
20	30/10/2039	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00
21	30/10/2040	1,35	12 382,50	9 750,00	2 632,50	0,00	185 250,00	0,00
22	30/10/2041	1,35	12 250,87	9 750,00	2 500,87	0,00	175 500,00	0,00
23	30/10/2042	1,35	12 119,25	9 750,00	2 369,25	0,00	165 750,00	0,00
24	30/10/2043	1,35	11 987,62	9 750,00	2 237,62	0,00	156 000,00	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr







#### DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	30/10/2044	1,35	11 856,00	9 750,00	2 106,00	0,00	146 250,00	0,00
26	30/10/2045	1,35	11 724,37	9 750,00	1.974,37	0,00	136 500,00	0,00
27	30/10/2046	1,35	11 592,75	9 750,00	1 842,75	0,00	126 750,00	0,00
28	30/10/2047	1,35	11 461,12	9 750,00	1 711,12	0,00	117 000,00	0,00
29	30/10/2048	1,35	11 329,50	9 750,00	1 579,50	0,00	107 250,00	0,00
30	30/10/2049	1,35	11 197,87	9 750,00	1 447,87	0,00	97 500,00	0,00
31	30/10/2050	1,35	11 066,25	9 750,00	1 316,25	0,00	87 750,00	0,00
32	30/10/2051	1,35	10 934,62	9 750,00	1 184,62	0,00	78 000,00	0,00
33	30/10/2052	1,35	10 803,00	9 750,00	1 053,00	0,00	68 250,00	0,00
34	30/10/2053	1,35	10 671,37	9 750,00	921,37	0,00	58 500,00	0,00
35	30/10/2054	1,35	10 539,75	9 750,00	789,75	0,00	48 750,00	0,00
36	30/10/2055	1,35	10 408,12	9 750,00	658,12	0,00	39 000,00	0,00
37	30/10/2056	1,35	10 276,50	9 750,00	526,50	0,00	29 250,00	0,00
38	30/10/2057	1,35	10 144,87	9 750,00	394,87	0,00	19 500,00	0,00
39	30/10/2058	1,35	10 013,25	9 750,00	263,25	0,00	9 750,00	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	30/10/2059	1,35	9 881,62	9 750,00	131,62	0,00	0,00	0,00
	Total		222 641,20	195 000,00	27 641,20	0,00		

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr 



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE N° du Contrat de Prêt : 102376 / N° de la Ligne du Prêt : 5279295

Opération : Acquisition en VEFA

Produit : CPLS - Complémentaire au PLS 2018

Capital prêté : 1 064 864 € Taux actuariel théorique : 1,76 %

Taux effectif global: 1,75 %

Intérêts de Préfinancement : 37 865,77 € Taux de Préfinancement : 1,76 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	30/01/2022	1,76	9 595,35	4 775,04	4 820,31	0,00	1 097 954,73	0,00
2	30/04/2022	1,76	9 595,35	4 795,91	4 799,44	0,00	1 093 158,82	0,00
3	30/07/2022	1,76	9 595,35	4 816,87	4 778,48	0,00	1 088 341,95	0,00
4	30/10/2022	1,76	9 595,35	4 837,93	4 757,42	0,00	1 083 504,02	0,00
5	30/01/2023	1,76	9 595,35	4 859,08	4 736,27	0,00	1 078 644,94	0,00
6	30/04/2023	1,76	9 595,35	4 880,32	4 715,03	0,00	1 073 764,62	0,00
7	30/07/2023	1,76	9 595,35	4 901,65	4 693,70	0,00	1 068 862,97	0,00
. 8	30/10/2023	1,76	9 595,35	4 923,08	4 672,27	0,00	1 063 939,89	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| W | @BanqueDesTerr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	30/01/2024	1,76	9 595,35	4 944,60	4 650,75	0,00	1 058 995,29	0,00
10	30/04/2024	1,76	9 595,35	4 966,21	4 629,14	0,00	1 054 029,08	0,00
11	30/07/2024	1,76	9 595,35	4 987,92	4 607,43	0,00	1 049 041,16	0,00
12	30/10/2024	1,76	9 595,35	5 009,72	4 585,63	0,00	1 044 031,44	0,00
13	30/01/2025	1,76	9 595,35	5 031,62	4 563,73	0,00	1 038 999,82	0,00
14	30/04/2025	1,76	9 595,35	5 053,62	4 541,73	0,00	1 033 946,20	0,00
15	30/07/2025	1,76	9 595,35	5 075,71	4 519,64	0,00	1 028 870,49	0,00
16	30/10/2025	1,76	9 595,35	5 097,90	4 497,45	0,00	1 023 772,59	0,00
17	30/01/2026	1,76	9 595,35	5 120,18	4 475,17	0,00	1 018 652,41	0,00
18	30/04/2026	1,76	9 595,35	5 142,56	4 452,79	0,00	1 013 509,85	0,00
19	30/07/2026	1,76	9 595,35	5 165,04	4 430,31	0,00	1 008 344,81	0,00
20	30/10/2026	1,76	9 595,35	5 187,62	4 407,73	0,00	1 003 157,19	0,00
21	30/01/2027	1,76	9 595,35	5 210,29	4 385,06	0,00	997 946,90	0,00
22	30/04/2027	1,76	9 595,35	5 233,07	4 362,28	0,00	992 713,83	0,00
23	30/07/2027	1,76	9 595,35	5 255,95	4 339,40	0,00	987 457,88	0,00
24	30/10/2027	1,76	9 595,35	5 278,92	4 316,43	0,00	982 178,96	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

DIRECTION REGIONALE CORSE

Capital dû après Intérêts à différer Stock d'intérêts Taux d'intérêt (en %) Amortissement remboursement (en €) Echéance (en €) Intérêts (en €) N° d'échéance (en €) différés (en €) d'échéance (\*) (en €) 0,00 4 293,35 0,00 976 876,96 5 302,00 9 595.35 30/01/2028 1,76 4 270,18 0,00 971 551,79 0,00 9 595,35 5 325,17 1,76 30/04/2028 26 9 595,35 5 348,45 4 246,90 0,00 966 203,34 0,00 30/07/2028 1,76 27 0,00 1,76 9 595,35 5 371,83 4 223,52 0,00 960 831,51 30/10/2028 28 955 436,20 0,00 30/01/2029 1,76 9 595,35 5 395,31 4 200,04 0,00 29 0,00 0,00 950 017,30 30 30/04/2029 1,76 9 595,35 5 418,90 4 176,45 944 574,72 0,00 4 152,77 0,00 9 595,35 5 442,58 31 30/07/2029 1,76 4 128,98 0,00 939 108,35 0,00 9 595,35 5 466,37 1,76 32 30/10/2029 9 595,35 5 490,27 4 105,08 0,00 933 618,08 0,00 30/01/2030 1,76 33 0,00 1,76 9 595,35 5 514,27 4 081,08 0,00 928 103,81 34 30/04/2030 0,00 0,00 922 565,44 35 30/07/2030 1,76 9 595,35 5 538,37 4 056,98 917 002,86 0,00 4 032,77 0.00 36 30/10/2030 1,76 9 595,35 5 562,58 911 415,96 0,00 4 008,45 0,00 1,76 9 595,35 5 586,90 37 30/01/2031 0,00 905 804,64 0,00 9 595,35 5 611,32 3 984,03 38 30/04/2031 1,76 9 595,35 5 635,85 3 959,50 0,00 900 168,79 0,00 1,76 39 30/07/2031 894 508,31 0,00 9 595,35 5 660,48 3 934,87 0,00 40 30/10/2031 1,76

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| War | War

3/11

Edité le : 30/10/2019

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n° 102376 Emprunteur n° 000278901





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	30/01/2032	1,76	9 595,35	5 685,23	3 910,12	0,00	888 823,08	0,00
42	30/04/2032	1,76	9 595,35	5 710,08	3 885,27	0,00	883 113,00	0,00
43	30/07/2032	1,76	9 595,35	5 735,04	3 860,31	0,00	877 377,96	0,00
44	30/10/2032	1,76	9 595,35	5 760,11	3 835,24	0,00	871 617,85	0,00
45	30/01/2033	1,76	9 595,35	5 785,29	3 810,06	0,00	865 832,56	0,00
46	30/04/2033	1,76	9 595,35	5 810,58	3 784,77	0,00	860 021,98	0,00
47	30/07/2033	1,76	9 595,35	5 835,97	3 759,38	0,00	854 186,01	0,00
48	30/10/2033	1,76	9 595,35	5 861,49	3 733,86	0,00	848 324,52	0,00
49	30/01/2034	1,76	9 595,35	5 887,11	3 708,24	0,00	842 437,41	0,00
50	30/04/2034	1,76	9 595,35	5 912,84	3 682,51	0,00	836 524,57	0,00
51	30/07/2034	1,76	9 595,35	5 938,69	3 656,66	0,00	830 585,88	0,00
52	30/10/2034	1,76	9 595,35	5 964,65	3 630,70	0,00	824 621,23	0,00
53	30/01/2035	1,76	9 595,35	5 990,72	3 604,63	0,00	818 630,51	0,00
54	30/04/2035	1,76	9 595,35	6 016,91	3 578,44	0,00	812 613,60	0,00
55	30/07/2035	1,76	9 595,35	6 043,21	3 552,14	0,00	806 570,39	0,00
56	30/10/2035	1,76	9 595,35	6 069,63	3 525,72	0,00	800 500,76	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

Capital dû après Intérêts à différer (en €) Amortissement (en €) Stock d'intérêts Taux d'intérêt (en %) remboursement (en €) Echéance (en €) Intérêts (en €) N° d'échéance différés (en €) d'échéance (\*) 6 096,16 3 499,19 0,00 794 404,60 0,00 9 595.35 30/01/2036 1,76 788 281,79 0,00 9 595,35 6 122,81 3 472,54 0,00 30/04/2036 1,76 58 9 595,35 6 149,57 3 445,78 0,00 782 132,22 0,00 30/07/2036 1,76 59 1,76 9 595,35 6 176,45 3 418,90 0,00 775 955,77 0,00 60 30/10/2036 0,00 30/01/2037 1,76 9 595,35 6 203,45 3 391,90 0,00 769 752,32 61 763 521,75 0,00 0,00 62 30/04/2037 1,76 9 595,35 6 230,57 3 364,78 757 263,95 0,00 3 337,55 0,00 9 595,35 6 257,80 63 30/07/2037 1,76 3 310,19 0,00 750 978,79 0,00 1,76 9 595,35 6 285,16 64 30/10/2037 9 595,35 6 312,63 3 282,72 0,00 744 666,16 0,00 65 30/01/2038 1,76 30/04/2038 1,76 9 595,35 6 340,22 3 255,13 0,00 738 325,94 0,00 66 0,00 67 30/07/2038 1,76 9 595,35 6 367,94 3 227,41 0,00 731 958,00 0,00 3 199,57 0,00 725 562,22 68 30/10/2038 1,76 9 595,35 6 395,78 0,00 719 138,49 0,00 9 595,35 6 423,73 3 171,62 69 30/01/2039 1,76 712 686,68 0,00 9 595,35 6 451,81 3 143,54 0,00 70 30/04/2039 1,76 3 115,33 0,00 706 206,66 0,00 30/07/2039 1,76 9 595,35 6 480,02 71

6 508,34

3 087,01

0,00

699 698,32

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

9 595,35

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

1,76

5/11

0,00

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n\* 102376 Emprunteur n\* 000278901

72

30/10/2039



#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	30/01/2040	1,76	9 595,35	6 536,79	3 058,56	0,00	693 161,53	0,00
74	30/04/2040	1,76	9 595,35	6 565,36	3 029,99	0,00	686 596,17	0,00
75	30/07/2040	1,76	9 595,35	6 594,06	3 001,29	0,00	680 002,11	0,00
76	30/10/2040	1,76	9 595,35	6 622,89	2 972,46	0,00	673 379,22	0,00
77	30/01/2041	1,76	9 595,35	6 651,84	2 943,51	0,00	666 727,38	0,00
78	30/04/2041	1,76	9 595,35	6 680,91	2 914,44	0,00	660 046,47	0,00
79	30/07/2041	1,76	9 595,35	6 710,12	2 885,23	0,00	653 336,35	0,00
80	30/10/2041	1,76	9 595,35	6 739,45	2 855,90	0,00	646 596,90	0,00
81	30/01/2042	. 1,76	9 595,35	6 768,91	2 826,44	0,00	639 827,99	0,00
82	30/04/2042	1,76	9 595,35	6 798,50	2 796,85	0,00	633 029,49	0,00
83	30/07/2042	1,76	9 595,35	6 828,22	2 767,13	0,00	626 201,27	0,00
84	30/10/2042	1,76	9 595,35	6 858,06	2 737,29	0,00	619 343,21	0,00
85	30/01/2043	1,76	9 595,35	6 888,04	2 707,31	0,00	612 455,17	0,00
86	30/04/2043	1,76	9 595,35	6 918,15	2 677,20	0,00	605 537,02	0,00
87	30/07/2043	1,76	9 595,35	6 948,39	2 646,96	0,00	598 588,63	0,00
88	30/10/2043	1,76	9 595,35	6 978,77	2 616,58	0,00	591 609,86	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	30/01/2044	1,76	9 595,35	7 009,27	2 586,08	0,00	584 600,59	0,00
90	30/04/2044	1,76	9 595,35	7 039,91	2 555,44	0,00	577 560,68	0,00
91	30/07/2044	1,76	9 595,35	7 070,69	2 524,66	0,00	570 489,99	0,00
92	30/10/2044	1,76	9 595,35	7 101,59	2 493,76	0,00	563 388,40	0,00
93	30/01/2045	1,76	9 595,35	7 132,64	2 462,71	0,00	556 255,76	0,00
94	30/04/2045	1,76	9 595,35	7 163,81	2 431,54	0,00	549 091,95	0,00
95	30/07/2045	1,76	9 595,35	7 195,13	2 400,22	0,00	541 896,82	0,00
96	30/10/2045	1,76	9 595,35	7 226,58	2 368,77	0,00	534 670,24	0,00
97	30/01/2046	1,76	9 595,35	7 258,17	2 337,18	0,00	527 412,07	0,00
98	30/04/2046	1,76	9 595,35	7 289,90	2 305,45	0,00	520 122,17	0,00
99	30/07/2046	1,76	9 595,35	7 321,76	2 273,59	0,00	512 800,41	0,00
100	30/10/2046	1,76	9 595,35	7 353,77	2 241,58	0,00	505 446,64	0,00
101	30/01/2047	1,76	9 595,35	7 385,91	2 209,44	0,00	498 060,73	0,00
102	30/04/2047	1,76	9 595,35	7 418,20	2 177,15	0,00	490 642,53	0,00
103	30/07/2047	1,76	9 595,35	7 450,63	2 144,72	0,00	483 191,90	0,00
104	30/10/2047	1,76	9 595,35	7 483,20	2 112,15	0,00	475 708,70	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00
corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n\* 102376 Emprunteur n\* 000278901





#### DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	30/01/2048	1,76	9 595,35	7 515,91	2 079,44	0,00	468 192,79	0,0
106	30/04/2048	1,76	9 595,35	7 548,76	2 046,59	0,00	460 644,03	0,00
107	30/07/2048	1,76	9 595,35	7 581,76	2 013,59	0,00	453 062,27	0,0
108	30/10/2048	1,76	9 595,35	7 614,90	1 980,45	0,00	445 447,37	0,00
109	30/01/2049	1,76	9 595,35	7 648,19	1 947,16	0,00	437 799,18	0,00
110	30/04/2049	1,76	9 595,35	7 681,62	1 913,73	0,00	430 117,56	0,00
111	30/07/2049	1,76	9 595,35	7 715,20	1 880,15	0,00	422 402,36	0,00
112	30/10/2049	1,76	9 595,35	7 748,92	1 846,43	0,00	414 653,44	0,00
113	30/01/2050	1,76	9 595,35	7 782,79	1 812,56	0,00	406 870,65	0,00
114	30/04/2050	1,76	9 595,35	7 816,81	1 778,54	0,00	399 053,84	0,00
115	30/07/2050	1,76	9 595,35	7 850,98	1 744,37	0,00	391 202,86	0,00
116	30/10/2050	1,76	9 595,35	7 885,30	1 710,05	0,00	383 317,56	0,00
117	30/01/2051	1,76	9 595,35	7 919,77	1 675,58	0,00	375 397,79	0,00
118	30/04/2051	1,76	9 595,35	7 954,39	1 640,96	0,00	367 443,40	0,00
119	30/07/2051	1,76	9 595,35	7 989,16	1 606,19	0,00	359 454,24	0,00
120	30/10/2051	1,76	9 595,35	8 024,08	1 571,27	. 0,00	351 430,16	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





# Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	30/01/2052	1,76	9 595,35	8 059,16	1 536,19	0,00	343 371,00	0,00
122	30/04/2052	1,76	9 595,35	8 094,39	1 500,96	0,00	335 276,61	0,00
123	30/07/2052	1,76	9 595,35	8 129,77	1 465,58	0,00	327 146,84	0,00
124	30/10/2052	1,76	9 595,35	8 165,31	1 430,04	0,00	318 981,53	0,00
125	30/01/2053	1,76	9 595,35	8 201,00	1 394,35	0,00	310 780,53	0,00
126	30/04/2053	1,76	9 595,35	8 236,85	1 358,50	0,00	302 543,68	0,00
127	30/07/2053	1,76	9 595,35	8 272,85	1 322,50	0,00	294 270,83	0,00
128	30/10/2053	1,76	9 595,35	8 309,02	1 286,33	0,00	285 961,81	0,00
129	30/01/2054	1,76	9 595,35	8 345,34	1 250,01	0,00	277 616,47	0,00
130	30/04/2054	1,76	9 595,35	8 381,82	1 213,53	0,00	269 234,65	0,00
131	30/07/2054	1,76	9 595,35	8 418,46	1 176,89	0,00	260 816,19	0,00
132	30/10/2054	1,76	9 595,35	8 455,26	1 140,09	0,00	252 360,93	0,00
133	30/01/2055	1,76	9 595,35	8 492,22	1 103,13	0,00	243 868,71	0,00
134	30/04/2055	1,76	9 595,35	8 529,34	1 066,01	0,00	235 339,37	0,00
135	30/07/2055	1,76	9 595,35	8 566,62	1 028,73	0,00	226 772,75	0,00
136	30/10/2055	1,76	9 595,35	8 604,07	991,28	0,00	218 168,68	0,00

<sup>(\*)</sup> Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



#### DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	30/01/2056	1,76	9 595,35	8 641,68	953,67	0,00	209 527,00	. 0,00
138	30/04/2056	1,76	9 595,35	8 679,45	915,90	0,00	200 847,55	0,00
139	30/07/2056	1,76	9 595,35	8 717,39	877,96	0,00	192 130,16	0,00
140	30/10/2056	1,76	9 595,35	8 755,50	839,85	0,00	183 374,66	0,00
141	30/01/2057	1,76	9 595,35	8 793,77	801,58	0,00	174 580,89	0,00
142	30/04/2057	1,76	9 595,35	8 832,21	763,14	0,00	165 748,68	0,00
143	30/07/2057	1,76	9 595,35	8 870,82	724,53	0,00	156 877,86	0,00
144	30/10/2057	1,76	9 595,35	8 909,60	685,75	0,00	147 968,26	0,00
145	30/01/2058	1,76	9 595,35	8 948,54	646,81	0,00	139 019,72	0,00
146	30/04/2058	1,76	9 595,35	8 987,66	607,69	0,00	130 032,06	0,00
147	30/07/2058	1,76	9 595,35	9 026,95	568,40	0,00	121 005,11	0,00
148	30/10/2058	1,76	9 595,35	9 066,41	528,94	0,00	111 938,70	0,00
149	30/01/2059	1,76	9 595,35	9 106,04	489,31	0,00	102 832,66	0,00
150	30/04/2059	1,76	9 595,35	9 145,84	449,51	0,00	93 686,82	0,00
151	30/07/2059	1,76	9 595,35	9 185,82	409,53	0,00	84 501,00	0,00
152	30/10/2059	1,76	9 595,35	9 225,97	369,38	0,00	75 275,03	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	30/01/2060	1,76	9 595,35	9 266,30	329,05	0,00	66 008,73	0,00
154	30/04/2060	1,76	9 595,35	9 306,81	288,54	0,00	56 701,92	0,00
155	30/07/2060	1,76	9 595,35	9 347,49	247,86	0,00	47 354,43	0,00
156	30/10/2060	1,76	9 595,35	9 388,35	207,00	0,00	37 966,08	0,00
157	30/01/2061	1,76	9 595,35	9 429,39	165,96	0,00	28 536,69	0,00
158	30/04/2061	1,76	9 595,35	9 470,61	124,74	0,00	19 066,08	0,00
159	30/07/2061	1,76	9 595,35	9 512,01	83,34	0,00	9 554,07	0,00
160	30/10/2061	1,76	9 595,83	9 554,07	41,76	0,00	0,00	0,00
EMILITATE N	Total		1 535 256,48	1 102 729,77	432 526,71	0,00		Lines de la constitución de la c

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 0,75 % (Livret A).

e Comacueire II 1023/0 Empluneur II COC.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr

| Page | Page



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

Emprunteur: 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

N° du Contrat de Prêt : 102376 / N° de la Ligne du Prêt : 5279296

Opération : Acquisition en VEFA

Produit : CPLS foncier - Complémentaire au PLS 2018

Capital prêté : 535 759 €

Taux actuariel théorique : 1,76 % Taux effectif global : 1,75 %

Intérêts de Préfinancement : 19 051,19 €

Taux de Préfinancement : 1,76 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	30/01/2022	1,76	3 737,16	1 311,94	2 425,22	0,00	553 498,25	0,00
2	30/04/2022	1,76	3 737,16	1 317,68	2 419,48	0,00	552 180,57	0,00
3	30/07/2022	1,76	3 737,16	1 323,44	2 413,72	0,00	550 857,13	0,00
4	30/10/2022	1,76	3 737,16	1 329,22	2 407,94	0,00	549 527,91	0,00
5	30/01/2023	1,76	3 737,16	1 335,03	2 402,13	0,00	548 192,88	0,00
6	30/04/2023	1,76	3 737,16	1 340,87	2 396,29	0,00	546 852,01	0,00
7	30/07/2023	1,76	3 737,16	1 346,73	2 390,43	0,00	545 505,28	0,00
8	30/10/2023	1,76	3 737,16	1 352,62	2 384,54	0,00	544 152,66	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00
corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| W | @BanqueDesTerr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	30/01/2024	1,76	3 737,16	1 358,53	2 378,63	0,00	542 794,13	0,00
10	30/04/2024	1,76	3 737,16	1 364,47	2 372,69	0,00	541 429,66	0,00
11	30/07/2024	1,76	3 737,16	1 370,43	2 366,73	0,00	540 059,23	0,00
12	30/10/2024	1,76	3 737,16	1 376,42	2 360,74	0,00	538 682,81	0,00
13	30/01/2025	1,76	3 737,16	1 382,44	2 354,72	0,00	537 300,37	0,00
14	30/04/2025	1,76	3 737,16	1 388,48	2 348,68	0,00	535 911,89	0,00
15	30/07/2025	1,76	3 737,16	1 394,55	2 342,61	0,00	534 517,34	0,00
16	30/10/2025	1,76	3 737,16	1 400,65	2 336,51	0,00	533 116,69	0,00
17	30/01/2026	1,76	3 737,16	1 406,77	2 330,39	0,00	531 709,92	0,00
18	30/04/2026	1,76	3 737,16	1 412,92	2 324,24	0,00	530 297,00	0,00
19	30/07/2026	1,76	3 737,16	1 419,10	2 318,06	0,00	528 877,90	0,00
20	30/10/2026	1,76	3 737,16	1 425,30	2 311,86	0,00	527 452,60	0,00
21	30/01/2027	1,76	3 737,16	1 431,53	2 305,63	0,00	526 021,07	0,00
22	30/04/2027	1,76	3 737,16	1 437,79	2 299,37	0,00	524 583,28	0,00
23	30/07/2027	1,76	3 737,16	1 444,07	2 293,09	0,00	523 139,21	0,00
24	30/10/2027	1,76	3 737,16	1 450,39	2 286,77	0,00	521 688,82	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| @BanqueDesTerr







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	30/01/2028	1,76	3 737,16	1 456,73	2 280,43	0,00	520 232,09	0,00
26	30/04/2028	1,76	3 737,16	1 463,09	2 274,07	0,00	518 769,00	0,00
27	30/07/2028	1,76	3 737,16	1 469,49	2 267,67	0,00	517 299,51	0,00
28	30/10/2028	1,76	3 737,16	1 475,91	2 261,25	0,00	515 823,60	0,00
29	30/01/2029	1,76	3 737,16	1 482,36	2 254,80	0,00	514 341,24	0,00
30	30/04/2029	1,76	3 737,16	1 488,84	2 248,32	0,00	512 852,40	0,00
31	30/07/2029	1,76	3 737,16	1 495,35	2 241,81	0,00	511 357,05	0,00
32	30/10/2029	1,76	3 737,16	1 501,89	2 235,27	0,00	509 855,16	0,00
33	30/01/2030	1,76	3 737,16	1 508,45	2 228,71	0,00	508 346,71	0,00
34	30/04/2030	1,76	3 737,16	1 515,05	2 222,11	0,00	506 831,66	0,00
35	30/07/2030	1,76	3 737,16	1 521,67	2 215,49	0,00	505 309,99	0,00
36	30/10/2030	1,76	3 737,16	1 528,32	2 208,84	0,00	503 781,67	0,00
37	30/01/2031	1,76	3 737,16	1 535,00	2 202,16	0,00	502 246,67	0,00
38	30/04/2031	1,76	3 737,16	1 541,71	2 195,45	0,00	500 704,96	0,00
39	30/07/2031	1,76	3 737,16	1 548,45	2 188,71	0,00	499 156,51	0,00
40	30/10/2031	1,76	3 737,16	1 555,22	2 181,94	0,00	497 601,29	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr







#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	30/01/2032	1,76	3 737,16	1 562,02	2 175,14	0,00	496 039,27	0,00
42	30/04/2032	1,76	3 737,16	1 568,85	2 168,31	0,00	494 470,42	0,00
43	30/07/2032	1,76	3 737,16	1 575,70	2 161,46	0,00	492 894,72	0,00
44	30/10/2032	1,76	3 737,16	1 582,59	2 154,57	0,00	491 312,13	0,00
45	30/01/2033	1,76	3 737,16	1 589,51	2 147,65	. 0,00	489 722,62	0,00
46	30/04/2033	1,76	3 737,16	1 596,46	2 140,70	0,00	488 126,16	0,00
47	30/07/2033	1,76	3 737,16	1 603,44	2 133,72	0,00	486 522,72	0,00
48	30/10/2033	1,76	3 737,16	1 610,45	2 126,71	0,00	484 912,27	0,00
49	30/01/2034	1,76	3 737,16	1 617,49	2 119,67	0,00	483 294,78	0,00
50	30/04/2034	1,76	3 737,16	1 624,56	2 112,60	0,00	481 670,22	0,00
51	30/07/2034	1,76	3 737,16	1 631,66	2 105,50	0,00	480 038,56	0,00
52	30/10/2034	1,76	3 737,16	1 638,79	2 098,37	0,00	478 399,77	0,00
53	30/01/2035	1,76	3 737,16	1 645,95	2 091,21	0,00	476 753,82	0,00
54	30/04/2035	1,76	3 737,16	1 653,15	2 084,01	0,00	475 100,67	0,00
55	30/07/2035	1,76	3 737,16	1 660,37	2 076,79	0,00	473 440,30	0,00
56	30/10/2035	1,76	3 737,16	1 667,63	2 069,53	0,00	471 772,67	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr 





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	30/01/2036	1,76	3 737,16	1 674,92	2 062,24	0,00	470 097,75	0,00
58	30/04/2036	1,76	3 737,16	1 682,24	2 054,92	0,00	468 415,51	0,00
59	30/07/2036	1,76	3 737,16	1 689,60	2 047,56	0,00	466 725,91	0,00
60	30/10/2036	1,76	3 737,16	1 696,98	2 040,18	0,00	465 028,93	0,00
61	30/01/2037	1,76	3 737,16	1 704,40	2 032,76	0,00	463 324,53	0,00
62	30/04/2037	1,76	3 737,16	1 711,85	2 025,31	0,00	461 612,68	0,00
63	30/07/2037	1,76	3 737,16	1 719,33	2 017,83	0,00	459 893,35	0,00
64	30/10/2037	1,76	3 737,16	1 726,85	2 010,31	0,00	458 166,50	0,00
65	30/01/2038	1,76	3 737,16	1 734,40	2 002,76	0,00	456 432,10	0,00
66	30/04/2038	1,76	3 737,16	1 741,98	1 995,18	0,00	454 690,12	0,00
67	30/07/2038	1,76	3 737,16	1 749,59	1 987,57	0,00	452 940,53	0,00
68	30/10/2038	1,76	3 737,16	1 757,24	1 979,92	0,00	451 183,29	0,00
69	30/01/2039	1,76	3 737,16	1 764,92	1 972,24	0,00	449 418,37	0,00
70	30/04/2039	1,76	3 737,16	1 772,64	1 964,52	0,00	447 645,73	0,00
71	30/07/2039	1,76	3 737,16	1 780,39	1 956,77	0,00	445 865,34	0,00
72	30/10/2039	1,76	3 737,16	1 788,17	1 948,99	0,00	444 077,17	0,00

<sup>(\*)</sup> Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr



#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	30/01/2040	1,76	3 737,16	1 795,99	1 941,17	0,00	442 281,18	0,00
74	30/04/2040	1,76	3 737,16	1 803,84	1 933,32	0,00	440 477,34	0,00
75	30/07/2040	1,76	3 737,16	1 811,72	1 925,44	0,00	438 665,62	0,00
76	30/10/2040	1,76	3 737,16	1 819,64	1 917,52	0,00	436 845,98	0,00
77	30/01/2041	1,76	3 737,16	1 827,60	1 909,56	0,00	435 018,38	0,00
78	30/04/2041	1,76	3 737,16	1 835,58	1 901,58	0,00	433 182,80	0,00
79	30/07/2041	1,76	3 737,16	1 843,61	1 893,55	0,00	431 339,19	- 0,00
80	30/10/2041	1,76	3 737,16	1 851,67	1 885,49	0,00	429 487,52	0,00
81	30/01/2042	1,76	3 737,16	1 859,76	1 877,40	0,00	427 627,76	0,00
82	30/04/2042	1,76	3 737,16	1 867,89	1 869,27	0,00	425 759,87	0,00
83	30/07/2042	1,76	3 737,16	1 876,06	1 861,10	0,00	423 883,81	0,00
84	30/10/2042	1,76	3 737,16	1 884,26	1 852,90	0,00	421 999,55	0,00
85	30/01/2043	1,76	3 737,16	1 892,49	1 844,67	0,00	420 107,06	0,00
86	30/04/2043	1,76	3 737,16	1 900,77	1 836,39	0,00	418 206,29	0,00
87	30/07/2043	1,76	3 737,16	1 909,07	1 828,09	0,00	416 297,22	0,00
88	30/10/2043	1,76	3 737,16	1 917,42	1 819,74	0,00	414 379,80	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

6/16

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n\* 102376 Emprunteur n\* 000278901





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	30/01/2044	1,76	3 737,16	1 925,80	1 811,36	0,00	412 454,00	0,00
90	30/04/2044	1,76	3 737,16	1 934,22	1 802,94	0,00	410 519,78	0,00
91	30/07/2044	1,76	3 737,16	1 942,67	1 794,49	0,00	408 577,11	0,00
92	30/10/2044	1,76	3 737,16	1 951,17	1 785,99	0,00	406 625,94	0,00
93	30/01/2045	1,76	3 737,16	1 959,69	1 777,47	0,00	404 666,25	0,00
94	30/04/2045	1,76	3 737,16	1 968,26	1 768,90	0,00	402 697,99	0,00
95	30/07/2045	1,76	3 737,16	1 976,86	1 760,30	. 0,00	400 721,13	0,00
96	30/10/2045	1,76	3 737,16	1 985,51	1 751,65	0,00	398 735,62	0,00
97	30/01/2046	1,76	3 737,16	1 994,19	1 742,97	0,00	396 741,43	0,00
98	30/04/2046	1,76	3 737,16	2 002,90	1 734,26	0,00	394 738,53	0,00
99	30/07/2046	1,76	3 737,16	2 011,66	1 725,50	0,00	392 726,87	0,00
100	30/10/2046	1,76	3 737,16	2 020,45	1 716,71	0,00	390 706,42	0,00
101	-30/01/2047	1,76	3 737,16	2 029,28	1 707,88	0,00	388 677,14	0,00
102	30/04/2047	1,76	3 737,16	2 038,15	1 699,01	0,00	386 638,99	0,00
103	30/07/2047	1,76	3 737,16	2 047,06	1 690,10	0,00	384 591,93	0,00
104	30/10/2047	1,76	3 737,16	2 056,01	1 681,15	0,00	382 535,92	0,00

<sup>(\*)</sup> Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

7/16

PR0090-PR0092 V3.0





DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	30/01/2048	1,76	3 737,16	2 065,00	1 672,16	0,00	380 470,92	0,00
106	30/04/2048	1,76	3 737,16	2 074,02	1 663,14	0,00	378 396,90	0,00
107	30/07/2048	1,76	3 737,16	2 083,09	1 654,07	0,00	376 313,81	0,00
108	30/10/2048	1,76	3 737,16	2 092,20	1 644,96	0,00	374 221,61	0,00
109	30/01/2049	1,76	3 737,16	2 101,34	1 635,82	0,00	372 120,27	0,00
110	30/04/2049	1,76	3 737,16	2 110,53	1 626,63	0,00	370 009,74	0,00
111	30/07/2049	1,76	3 737,16	2 119,75	1 617,41	0,00	367 889,99	0,00
112	30/10/2049	1,76	3 737,16	2 129,02	1 608,14	0,00	365 760,97	0,00
113	30/01/2050	1,76	3 737,16	2 138,33	1 598,83	0,00	363 622,64	0,00
114	30/04/2050	1,76	3 737,16	2 147,67	1 589,49	0,00	361 474,97	0,00
115	30/07/2050	1,76	3 737,16	2 157,06	1 580,10	0,00	359 317,91	0,00
116	30/10/2050	1,76	3 737,16	2 166,49	1 570,67	0,00	357 151,42	0,00
117	30/01/2051	1,76	3 737,16	2 175,96	1 561,20	0,00	354 975,46	0,00
118	30/04/2051	1,76	3 737,16	2 185,47	1 551,69	0,00	352 789,99	0,00
119	30/07/2051	1,76	3 737,16	2 195,03	1 542,13	0,00	350 594,96	0,00
120	30/10/2051	1,76	3 737,16	2 204,62	1 532,54	0,00	348 390,34	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	30/01/2052	1,76	3 737,16	2 214,26	1 522,90	0,00	346 176,08	0,00
122	30/04/2052	1,76	3 737,16	2 223,94	1 513,22	0,00	343 952,14	0,00
123	30/07/2052	1,76	3 737,16	2 233,66	1 503,50	0,00	341 718,48	0,00
124	30/10/2052	1,76	3 737,16	2 243,42	1 493,74	0,00	339 475,06	0,00
125	30/01/2053	1,76	3 737,16	2 253,23	1 483,93	0,00	337 221,83	0,00
126	30/04/2053	1,76	3 737,16	2 263,08	1 474,08	0,00	334 958,75	0,00
127	30/07/2053	1,76	3 737,16	2 272,97	1 464,19	0,00	332 685,78	0,00
128	30/10/2053	1,76	3 737,16	2 282,91	1 454,25	0,00	330 402,87	0,00
129	30/01/2054	1,76	3 737,16	2 292,88	1 444,28	0,00	328 109,99	0,0
130	30/04/2054	1,76	3 737,16	2 302,91	1 434,25	0,00	325 807,08	0,00
131	30/07/2054	1,76	3 737,16	2 312,97	1 424,19	0,00	323 494,11	0,0
132	30/10/2054	1,76	3 737,16	2 323,08	1 414,08	0,00	321 171,03	0,0
133	30/01/2055	1,76	3 737,16	2 333,24	1 403,92	0,00	318 837,79	0,0
134	30/04/2055	1,76	3 737,16	2 343,44	1 393,72	0,00	316 494,35	0,00
135	30/07/2055	1,76	3 737,16	2 353,68	1 383,48	0,00	314 140,67	0,0
136	30/10/2055	1,76	3 737,16	2 363,97	1 373,19	0,00	311 776,70	0,0

<sup>(\*)</sup> Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

9/16

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n° 102376 Emprunteur n° 000278901





DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	30/01/2056	1,76	3 737,16	2 374,30	1 362,86	0,00	309 402,40	0,00
138	30/04/2056	1,76	3 737,16	2 384,68	1 352,48	0,00	307 017,72	0,00
139	30/07/2056	1,76	3 737,16	2 395,11	1 342,05	0,00	304 622,61	0,00
140	30/10/2056	1,76	3 737,16	2 405,58	1 331,58	0,00	302 217,03	0,00
141	30/01/2057	1,76	3 737,16	2 416,09	1 321,07	0,00	299 800,94	0,00
142	30/04/2057	1,76	3 737,16	2 426,65	1 310,51	0,00	297 374,29	0,00
143	30/07/2057	1,76	3 737,16	2 437,26	1 299,90	0,00	294 937,03	0,00
144	30/10/2057	1,76	3 737,16	2 447,92	1 289,24	0,00	292 489,11	0,00
145	30/01/2058	1,76	3 737,16	2 458,62	1 278,54	0,00	290 030,49	0,00
146	30/04/2058	1,76	3 737,16	2 469,36	1 267,80	0,00	287 561,13	0,00
147	30/07/2058	1,76	3 737,16	2 480,16	1 257,00	0,00	285 080,97	0,00
148	30/10/2058	1,76	3 737,16	2 491,00	1 246,16	0,00	282 589,97	0,00
149	30/01/2059	1,76	3 737,16	2 501,89	1 235,27	0,00	280 088,08	0,00
150	30/04/2059	1,76	3 737,16	2 512,82	1 224,34	0,00	277 575,26	0,00
151	30/07/2059	1,76	3 737,16	2 523,81	1 213,35	0,00	275 051,45	0,00
152	30/10/2059	1,76	3 737,16	2 534,84	1 202,32	0,00	272 516,61	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

Capital dû après Intérêts à différer Stock d'intérêts Taux d'intérêt (en %) Amortissement (en €) Echéance (en €) Intérêts (en €) remboursement (en €) N° d'échéance (en €) différés (en €) d'échéance (\*) 1 191,24 0,00 269 970,69 0,00 2 545,92 3 737.16 153 30/01/2060 1,76 3 737,16 2 557,05 1 180,11 0,00 267 413,64 0,00 1,76 30/04/2060 154 0,00 30/07/2060 1,76 3 737,16 2 568,23 1 168,93 0,00 264 845,41 155 0,00 262 265.96 156 30/10/2060 1,76 3 737,16 2 579,45 1 157,71 0,00 259 675,23 0,00 0.00 157 30/01/2061 1,76 3 737,16 2 590,73 1 146,43 0,00 1 135,11 0,00 257 073,18 2 602,05 158 30/04/2061 1,76 3 737,16 0,00 254 459,75 0,00 1 123,73 2 613,43 3 737,16 159 30/07/2061 1,76 0,00 251 834,90 0,00 3 737,16 2 624,85 1 112,31 1,76 160 30/10/2061 2 636,33 1 100,83 0,00 249 198,57 0,00 1,76 3 737,16 161 30/01/2062 0.00 1,76 3 737,16 2 647,85 1 089,31 0.00 246 550.72 30/04/2062 162 243 891,30 0,00 0,00 30/07/2062 1,76 3 737,16 2 659,42 1 077,74 163 0,00 0,00 241 220,25 1 066,11 164 30/10/2062 1,76 3 737,16 2 671,05 238 537,53 0,00 1 054,44 0,00 2 682,72 165 30/01/2063 1,76 3 737,16 3 737,16 1 042,71 0,00 235 843,08 0,00 2 694,45 1,76 166 30/04/2063 0,00 2 706,23 1 030,93 0,00 233 136,85 1,76 3 737,16 167 30/07/2063

2718,06

1 019,10

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

3 737,16

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr

1,76

30/10/2063

11/16

0,00

230 418,79

0.00

168







DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
169	30/01/2064	1,76	3 737,16	2 729,94	1 007,22	0,00	227 688,85	0,00
170	30/04/2064	1,76	3 737,16	2 741,87	995,29	0,00	224 946,98	0,00
171	30/07/2064	1,76	3 737,16	2 753,86	983,30	0,00	222 193,12	0,00
172	30/10/2064	1,76	3 737,16	2 765,90	971,26	0,00	219 427,22	0,00
173	30/01/2065	1,76	3 737,16	2 777,99	959,17	0,00	216 649,23	0,00
174	30/04/2065	1,76	3 737,16	2 790,13	947,03	0,00	213 859,10	0,00
175	30/07/2065	1,76	3 737,16	2 802,33	934,83	0,00	211 056,77	0,00
176	30/10/2065	1,76	3 737,16	2 814,58	922,58	0,00	208 242,19	0,00
177	30/01/2066	1,76	3 737,16	2 826,88	910,28	0,00	205 415,31	0,00
178	30/04/2066	1,76	3 737,16	2 839,24	897,92	0,00	202 576,07	0,00
179	30/07/2066	1,76	3 737,16	2 851,65	885,51	0,00	199 724,42	0,00
180	30/10/2066	1,76	3 737,16	2 864,11	873,05	0,00	196 860,31	0,00
181	30/01/2067	1,76	3 737,16	2 876,63	860,53	0,00	193 983,68	0,00
182	30/04/2067	1,76	3 737,16	2 889,21	847,95	0,00	191 094,47	0,00
183	30/07/2067	1,76	3 737,16	2 901,84	835,32	0,00	188 192,63	0,00
184	30/10/2067	1,76	3 737,16	2 914,52	822,64	0,00	185 278,11	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
185	30/01/2068	1,76	3 737,16	2 927,26	809,90	0,00	182 350,85	0,00
186	30/04/2068	1,76	3 737,16	2 940,06	797,10	0,00	179 410,79	0,00
187	30/07/2068	1,76	-3 737,16	2 952,91	784,25	0,00	176 457,88	0,00
188	30/10/2068	1,76	3 737,16	2 965,82	771,34	0,00	173 492,06	0,00
189	30/01/2069	1,76	3 737,16	2 978,78	758,38	0,00	170 513,28	0,00
190	30/04/2069	1,76	3 737,16	2 991,80	745,36	0,00	167 521,48	0,00
191	30/07/2069	1,76	3 737,16	3 004,88	732,28	0,00	164 516,60	0,00
192	30/10/2069	1,76	3 737,16	3 018,02	719,14	0,00	161 498,58	0,00
193	30/01/2070	1,76	3 737,16	3 031,21	705,95	0,00	158 467,37	0,00
194	30/04/2070	1,76	3 737,16	3 044,46	692,70	0,00	155 422,91	0,00
195	30/07/2070	1,76	3 737,16	3 057,77	679,39	0,00	152 365,14	0,00
196	30/10/2070	1,76	3 737,16	3 071,13	666,03	0,00	149 294,01	0,00
197	30/01/2071	1,76	3 737,16	3 084,56	652,60	0,00	146 209,45	0,00
198	30/04/2071	1,76	3 737,16	3 098,04	639,12	0,00	143 111,41	0,00
199	30/07/2071	1,76	3 737,16	3 111,58	625,58	0,00	139 999,83	0,00
200	30/10/2071	1,76	3 737,16	3 125,19	611,97	0,00	136 874,64	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
201	30/01/2072	1,76	3 737,16	3 138,85	598,31	0,00	133 735,79	0,00
202	30/04/2072	1,76	3 737,16	3 152,57	584,59	0,00	130 583,22	0,00
203	30/07/2072	1,76	3 737,16	3 166,35	570,81	0,00	127 416,87	0,00
204	30/10/2072	1,76	3 737,16	3 180,19	556,97	0,00	124 236,68	0,00
205	30/01/2073	1,76	3 737,16	3 194,09	543,07	0,00	121 042,59	0,00
206	30/04/2073	1,76	3 737,16	3 208,05	529,11	0,00	117 834,54	0,00
207	30/07/2073	1,76	3 737,16	3 222,08	515,08	0,00	114 612,46	0,00
208	30/10/2073	1,76	3 737,16	3 236,16	501,00	0,00	111 376,30	0,00
209	30/01/2074	1,76	3 737,16	3 250,31	486,85	0,00	108 125,99	0,00
210	30/04/2074	1,76	3 737,16	3 264,51	472,65	0,00	104 861,48	0,00
211	30/07/2074	1,76	3 737,16	3 278,78	458,38	0,00	101 582,70	0,00
212	30/10/2074	1,76	3 737,16	3 293,12	444,04	0,00	98 289,58	0,00
213	30/01/2075	1,76	3 737,16	3 307,51	429,65	0,00	94 982,07	0,00
214	30/04/2075	1,76	3 737,16	3 321,97	415,19	0,00	91 660,10	0,00
215	30/07/2075	1,76	3 737,16	3 336,49	400,67	0,00	88 323,61	0,00
216	30/10/2075	1,76	3 737,16	3 351,08	386,08	0,00	84 972,53	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

14/16

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n\* 102376 Emprunteur n\* 000278901





#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
217	30/01/2076	1,76	3 737,16	3 365,72	371,44	0,00	81 606,81	0,00
218	30/04/2076	1,76	3 737,16	3 380,44	356,72	0,00	78 226,37	0,00
219	30/07/2076	1,76	3 737,16	3 395,21	341,95	0,00	74 831,16	0,00
220	30/10/2076	1,76	3 737,16	3 410,05	327,11	0,00	71 421,11	0,00
221	30/01/2077	1,76	3 737,16	3 424,96	312,20	0,00	67 996,15	. 0,00
222	30/04/2077	1,76	3 737,16	3 439,93	297,23	0,00	64 556,22	0,00
223	30/07/2077	1,76	3 737,16	3 454,97	282,19	0,00	61 101,25	0,00
224	30/10/2077	1,76	3 737,16	3 470,07	267,09	0,00	57 631,18	0,00
225	30/01/2078	1,76	3 737,16	3 485,24	251,92	0,00	54 145,94	0,00
226	30/04/2078	1,76	3 737,16	3 500,47	236,69	0,00	50 645,47	0,00
227	30/07/2078	1,76	3 737,16	3 515,78	221,38	0,00	47 129,69	0,00
228	30/10/2078	1,76	3 737,16	3 531,14	206,02	0,00	43 598,55	0,00
229	30/01/2079	1,76	3 737,16	3 546,58	190,58	0,00	40 051,97	0,00
230	30/04/2079	1,76	3 737,16	3 562,08	175,08	0,00	36 489,89	0,00
231	30/07/2079	1,76	3 737,16	3 577,65	159,51	0,00	32 912,24	0,00
232	30/10/2079	1,76	3 737,16	3 593,29	143,87	0,00	29 318,95	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
233	30/01/2080	1,76	3 737,16	3 609,00	128,16	0,00	25 709.95	0,00
234	30/04/2080	1,76	3 737,16	3 624,78	112,38	0.00	22 085,17	0,00
235	30/07/2080	1,76	3 737,16	3 640,62	96,54	0,00	18 444,55	0,00
236	30/10/2080	1,76	3 737,16	3 656,53	80,63	0,00	14 788,02	0,00
237	30/01/2081	1,76	3 737,16	3 672,52	64,64	0,00	11 115.50	0,00
238	30/04/2081	1,76	3 737,16	3 688,57	48,59	0,00	7 426.93	0,00
239	30/07/2081	1,76	3 737,16	3 704,69	32.47	0,00	3 722,24	0,00
240	30/10/2081	1,76	3 738,51	3 722,24	16,27	0,00	0,00	0,00
	Total 896 919,75			554 810,19	342 109,56	0,00	0,00	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif. A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 0,75 % (Livret A).

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

Emprunteur: 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

N° du Contrat de Prêt : 102376 / N° de la Ligne du Prêt : 5279294

Opération : Acquisition en VEFA Produit: PLS - PLSDD 2018

Capital prêté : 1 259 864 €

Taux actuariel théorique : 1,76 %

Taux effectif global: 1,75 % Intérêts de Préfinancement : 44 799,83 €

Taux de Préfinancement : 1,76 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	30/01/2022	1,76	11 352,47	5 649,45	5 703,02	0,00	1 299 014,38	0,00
2	30/04/2022	1,76	11 352,47	5 674,15	5 678,32	0,00	1 293 340,23	0,00
- 3	30/07/2022	1,76	11 352,47	5 698,95	5 653,52	0,00	1 287 641,28	0,00
4	30/10/2022	1,76	11 352,47	5 723,86	5 628,61	0,00	1 281 917,42	0,00
5	30/01/2023	1,76	11 352,47	5 748,88	5 603,59	0,00	1 276 168,54	0,00
6	30/04/2023	1,76	11 352,47	5 774,01	5 578,46	0,00	1 270 394,53	0,00
7	30/07/2023	1,76	11 352,47	5 799,25	5 553,22	0,00	1 264 595,28	0,00
8	30/10/2023	1,76	11 352,47	5 824,60	5 527,87	0,00	1 258 770,68	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr





DIRECTION REGIONALE CORSE

## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	30/01/2024	1,76	11 352,47	5 850,06	5 502,41	0,00	1 252 920,62	0,00
10	30/04/2024	1,76	11 352,47	5 875,63	5 476,84	0,00	1 247 044,99	0,00
11	30/07/2024	1,76	11 352,47	5 901,32	5 451,15	0,00	1 241 143,67	0,00
12	30/10/2024	1,76	11 352,47	5 927,12	5 425,35	0,00	1 235 216,55	0,00
13	30/01/2025	1,76	11 352,47	5 953,02	5 399,45	0,00	1 229 263,53	0,00
14	30/04/2025	1,76	11 352,47	5 979,05	5 373,42	0,00	1 223 284,48	0,00
15	30/07/2025	1,76	11 352,47	6 005,18	5 347,29	0,00	1 217 279,30	0,00
16	30/10/2025	1,76	11 352,47	6 031,43	5 321,04	0,00	1 211 247,87	0,00
17	30/01/2026	1,76	11 352,47	6 057,80	5 294,67	0,00	1 205 190,07	0,00
18	30/04/2026	1,76	11 352,47	6 084,28	5 268,19	0,00	1 199 105,79	0,00
19	30/07/2026	1,76	11 352,47	6 110,87	5 241,60	0,00	1 192 994,92	0,00
20	30/10/2026	1,76	11 352,47	6 137,59	5 214,88	0,00	1 186 857,33	0,00
21	30/01/2027	1,76	11 352,47	6 164,41	5 188,06	0,00	1 180 692,92	0,00
22	30/04/2027	1,76	11 352,47	6 191,36	5 161,11	0,00	1 174 501,56	0,00
23	30/07/2027	1,76	11 352,47	6 218,42	5 134,05	0,00	1 168 283,14	0,00
24	30/10/2027	1,76	11 352,47	6 245,61	5 106,86	0,00	1 162 037,53	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| @BanqueDesTerr





# Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	30/01/2028	1,76	11 352,47	6 272,91	5 079,56	0,00	1 155 764,62	0,00
26	30/04/2028	1,76	11 352,47	6 300,33	5 052,14	0,00	1 149 464,29	0,00
27	30/07/2028	1,76	11 352,47	6 327,87	5 024,60	0,00	1 143 136,42	0,00
28	30/10/2028	1,76	11 352,47	6 355,53	4 996,94	0,00	1 136 780,89	0,00
29	30/01/2029	1,76	11 352,47	6 383,31	4 969,16	0,00	1 130 397,58	0,00
30	30/04/2029	1,76	11 352,47	6 411,21	4 941,26	0,00	1 123 986,37	0,00
31	30/07/2029	1,76	11 352,47	6 439,24	4 913,23	0,00	1 117 547,13	0,00
32	30/10/2029	1,76	11 352,47	6 467,39	4 885,08	0,00	1 111 079,74	0,00
33	30/01/2030	1,76	11 352,47	6 495,66	4 856,81	0,00	1 104 584,08	0,00
34	30/04/2030	1,76	11 352,47	6 524,05	4 828,42	0,00	1 098 060,03	0,00
35	30/07/2030	1,76	11 352,47	6 552,57	4 799,90	0,00	1 091 507,46	0,00
36	30/10/2030	1,76	11 352,47	6 581,21	4 771,26	0,00	1 084 926,25	0,00
37	30/01/2031	1,76	11 352,47	6 609,98	4 742,49	0,00	1 078 316,27	0,00
38	30/04/2031	1,76	11 352,47	6 638,88	4 713,59	0,00	1 071 677,39	0,00
39	30/07/2031	1,76	11 352,47	6 667,90	4 684,57	0,00	1 065 009,49	0,00
40	30/10/2031	1,76	11 352,47	6 697,04	4 655,43	0,00	1 058 312,45	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr



#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	30/01/2032	1,76	11 352,47	6 726,32	4 626,15	0,00	1 051 586,13	0,00
42	30/04/2032	1,76	11 352,47	6 755,72	4 596,75	0,00	1 044 830,41	0,00
43	30/07/2032	1,76	11 352,47	6 785,25	4 567,22	0,00	1 038 045,16	0,00
44	30/10/2032	1,76	11 352,47	6 814,91	. 4 537,56	0,00	1 031 230,25	0,00
45	30/01/2033	1,76	11 352,47	6 844,70	4 507,77	0,00	1 024 385,55	0,00
46	30/04/2033	1,76	11 352,47	6 874,62	4 477,85	0,00	1 017 510,93	0,00
47	30/07/2033	1,76	11 352,47	6 904,67	4 447,80	0,00	1 010 606,26	0,00
48	30/10/2033	1,76	11 352,47	6 934,85	4 417,62	0,00	1 003 671,41	0,00
49	30/01/2034	1,76	11 352,47	6 965,17	4 387,30	0,00	996 706,24	0,00
50	30/04/2034	1,76	11 352,47	6 995,61	4 356,86	0,00	989 710,63	0,00
51	30/07/2034	1,76	11 352,47	7 026,19	4 326,28	0,00	982 684,44	0,00
52	30/10/2034	1,76	11 352,47	7 056,91	4 295,56	0,00	975 627,53	0,00
53	30/01/2035	1,76	11 352,47	7 087,75	4 264,72	0,00	968 539,78	0,00
54	30/04/2035	1,76	11 352,47	7 118,74	4 233,73	0,00	961 421,04	0,00
55	30/07/2035	1,76	11 352,47	7 149,85	4 202,62	0,00	954 271,19	0,00
56	30/10/2035	1,76	11 352,47	7 181,11	4 171,36	0,00	947 090,08	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

Service des dépôts et consignations
Participation de la consignation de la

4/11

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n\* 102376 Emprunteur n\* 000278901





DIRECTION REGIONALE CORSE

## Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	30/01/2036	1,76	11 352,47	7 212,50	4 139,97	0,00	939 877,58	0,00
58	30/04/2036	1,76	11 352,47	7 244,03	4 108,44	0,00	932 633,55	0,00
59	30/07/2036	1,76	11 352,47	7 275,69	4 076,78	0,00	925 357,86	0,00
60	30/10/2036	1,76	11 352,47	7 307,50	4 044,97	0,00	918 050,36	0,00
61	30/01/2037	1,76	11 352,47	7 339,44	4 013,03	0,00	910 710,92	0,00
62	30/04/2037	1,76	11 352,47	7 371,52	3 980,95	. 0,00	903 339,40	0,00
63	30/07/2037	1,76	11 352,47	7 403,74	3 948,73	0,00	895 935,66	0,00
64	30/10/2037	1,76	11 352,47	7 436,11	3 916,36	0,00	888 499,55	0,00
65	30/01/2038	1,76	11 352,47	7 468,61	3 883,86	0,00	881 030,94	0,00
66	30/04/2038	1,76	11 352,47	7 501,26	3 851,21	0,00	873 529,68	0,00
67	30/07/2038	1,76	11 352,47	7 534,05	3 818,42	0,00	865 995,63	0,00
68	30/10/2038	1,76	11 352,47	7 566,98	3 785,49	0,00	858 428,65	0,00
69	30/01/2039	1,76	11 352,47	7 600,06	3 752,41	0,00	850 828,59	0,00
70	30/04/2039	1,76	11 352,47	7 633,28	3 719,19	0,00	843 195,31	0,00
71	30/07/2039	1,76	11 352,47	7 666,65	3 685,82	0,00	835 528,66	0,00
72	30/10/2039	1,76	11 352,47	7 700,16	3 652,31	0,00	827 828,50	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr banquedesterritoires.fr







#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	30/01/2040	1,76	11 352,47	7 733,82	3 618,65	0,00	820 094,68	0,00
74	30/04/2040	1,76	11 352,47	7 767,63	3 584,84	0,00	812 327,05	0,00
75	30/07/2040	1,76	11 352,47	7 801,58	3 550,89	0,00	804 525,47	0,00
76	30/10/2040	1,76	11 352,47	7 835,68	3 516,79	0,00	796 689,79	0,00
77	30/01/2041	1,76	11 352,47	7 869,94	3 482,53	0,00	788 819,85	0,00
78	30/04/2041	1,76	11 352,47	7 904,34	3 448,13	0,00	780 915.51	0,00
79	30/07/2041	1,76	11 352,47	7 938,89	3 413,58	0,00	772 976,62	0,00
80	30/10/2041	1,76	11 352,47	7 973,59	3 378,88	0,00	765 003,03	0,00
81	30/01/2042	1,76	11 352,47	8 008,45	3 344,02	0,00	756 994,58	0,00
82	30/04/2042	1,76	11 352,47	8 043,45	3 309,02	0,00	748 951,13	0,00
83	30/07/2042	1,76	11 352,47	8 078,61	3 273,86	0,00	740 872,52	0,00
84	30/10/2042	1,76	11 352,47	8 113,93	3 238,54	0,00	732 758,59	0,00
85	30/01/2043	1,76	11 352,47	8 149,40	3 203,07	0,00	724 609,19	0,00
86	30/04/2043	1,76	11 352,47	8 185,02	3 167,45	0,00	716 424,17	0,00
87	30/07/2043	1,76	11 352,47	8 220,80	3 131,67	0,00	708 203,37	0,00
88	30/10/2043	1,76	11 352,47	8 256,73	3 095,74	0,00	699 946,64	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| @BanqueDesTerr





#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	30/01/2044	1,76	11 352,47	8 292,83	3 059,64	0,00	691 653,81	0,00
90	30/04/2044	1,76	11 352,47	8 329,08	3 023,39	0,00	683 324,73	0,00
91	30/07/2044	1,76	11 352,47	8 365,48	2 986,99	0,00	674 959,25	0,00
92	30/10/2044	1,76	11 352,47	8 402,05	2 950,42	0,00	666 557,20	0,00
93	30/01/2045	1,76	11 352,47	8 438,78	2 913,69	0,00	658 118,42	0,00
94	30/04/2045	1,76	11 352,47	8 475,67	2 876,80	0,00	649 642,75	0,00
95	30/07/2045	1,76	11 352,47	8 512,72	2 839,75	0,00	641 130,03	0,00
96	30/10/2045	1,76	11 352,47	8 549,93	2 802,54	0,00	632 580,10	0,00
97	30/01/2046	1,76	11 352,47	8 587,30	2 765,17	0,00	623 992,80	0,00
98	30/04/2046	1,76	11 352,47	8 624,84	2 727,63	0,00	615 367,96	0,00
99	30/07/2046	1,76	11 352,47	8 662,54	2 689,93	0,00	606 705,42	0,00
100	30/10/2046	1,76	11 352,47	8 700,41	2 652,06	0,00	598 005,01	0,00
101	30/01/2047	1,76	11 352,47	8 738,44	2 614,03	0,00	589 266,57	0,00
102	30/04/2047	1,76	11 352,47	8 776,64	2 575,83	0,00	580 489,93	0,00
103	30/07/2047	1,76	11 352,47	8 815,00	2 537,47	0,00	571 674,93	0,00
104	30/10/2047	1,76	11 352,47	8 853,53	2 498,94	0,00	562 821,40	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif,

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	30/01/2048	1,76	11 352,47	8 892,23	2 460,24	0,00	553 929,17	0,00
106	30/04/2048	1,76	11 352,47	8 931,10	2 421,37	0,00	544 998,07	0,00
107	30/07/2048	1,76	11 352,47	8 970,14	2 382,33	0,00	536 027,93	0,00
108	30/10/2048	1,76	11 352,47	9 009,36	2 343,11	0,00	527 018,57	0,00
109	30/01/2049	1,76	11 352,47	9 048,74	2 303,73	0,00	517 969,83	0,00
110	30/04/2049	1,76	11 352,47	9 088,29	2 264,18	0,00	508 881,54	0,00
111	30/07/2049	1,76	11 352,47	9 128,02	2 224,45	0,00	499 753,52	0,00
112	30/10/2049	1,76	11 352,47	9 167,92	2 184,55	0,00	490 585,60	0,00
113	30/01/2050	1,76	11 352,47	9 208,00	2 144,47	0,00	481 377.60	0,00
114	30/04/2050	1,76	11 352,47	9 248,25	2 104,22	0,00	472 129,35	0,00
115	30/07/2050	1,76	11 352,47	9 288,67	2 063,80	0,00	462 840.68	0,00
116	30/10/2050	1,76	11 352,47	9 329,28	2 023,19	0,00	453 511,40	0,00
117	30/01/2051	1,76	11 352,47	9 370,06	1 982,41	0,00	444 141,34	0,00
118	30/04/2051	1,76	11 352,47	9 411,02	1 941,45	0,00	434 730,32	0,00
119	30/07/2051	1,76	11 352,47	9 452,15	1 900,32	0,00	425 278,17	0,00
120	30/10/2051	1,76	11 352,47	9 493,47	1 859,00	0,00	415 784,70	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

W @BanqueDesTerr

8/11

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n\* 102376 Emprunteur n\* 000278901



#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	30/01/2052	1,76	11 352,47	9 534,97	1 817,50	0,00	406 249,73	0,00
122	30/04/2052	1,76	11 352,47	9 576,65	1 775,82	0,00	396 673,08	0,00
123	30/07/2052	1,76	11 352,47	9 618,51	1 733,96	0,00	. 387 054,57	0,00
124	30/10/2052	1,76	11 352,47	9 660,56	1 691,91	0,00	377 394,01	0,00
125	30/01/2053	1,76	11 352,47	9 702,78	1 649,69	0,00	367 691,23	0,00
126	30/04/2053	1,76	11 352,47	9 745,20	1 607,27	0,00	357 946,03	0,00
127	30/07/2053	1,76	11 352,47	9 787,80	1 564,67	0,00	348 158,23	. 0,00
128	30/10/2053	1,76	11 352,47	9 830,58	1 521,89	0,00	338 327,65	0,00
129	30/01/2054	1,76	11 352,47	9 873,55	1 478,92	0,00	328 454,10	0,0
130	30/04/2054	1,76	11 352,47	9 916,71	1 435,76	0,00	318 537,39	0,00
131	30/07/2054	1,76	11 352,47	9 960,06	1 392,41	0,00	308 577,33	0,00
132	30/10/2054	1,76	11 352,47	10 003,60	1 348,87	0,00	298 573,73	0,0
133	30/01/2055	1,76	11 352,47	10 047,33	1 305,14	0,00	288 526,40	0,0
134	30/04/2055	1,76	11 352,47	10 091,25	1 261,22	0,00	278 435,15	0,0
135	30/07/2055	1,76	11 352,47	10 135,36	1 217,11	0,00	268 299,79	0,0
136	30/10/2055	1,76	11 352,47	10 179,66	1 172,81	0,00	258 120,13	0,0

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



# Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	30/01/2056	1,76	11 352,47	10 224,16	1 128,31	0,00	247 895,97	0,00
138	30/04/2056	1,76	11 352,47	10 268,85	1 083,62	0,00	237 627,12	0,00
139	30/07/2056	1,76	11 352,47	10 313,74	1 038,73	0,00	227 313,38	0,00
140	30/10/2056	1,76	11 352,47	10 358,83	993,64	0,00	216 954,55	0,00
141	30/01/2057	1,76	11 352,47	10 404,11	948,36	0,00	206 550,44	0,00
142	30/04/2057	1,76	11 352,47	10 449,59	902,88	0,00	196 100,85	0,00
143	30/07/2057	1,76	11 352,47	10 495,26	857,21	0,00	185 605,59	0,00
144	30/10/2057	1,76	11 352,47	10 541,14	811,33	0,00	175 064,45	0,00
145	30/01/2058	1,76	11 352,47	10 587,22	765,25	0,00	164 477,23	0,00
146	30/04/2058	1,76	11 352,47	10 633,50	718,97	0,00	153 843,73	0,00
147	30/07/2058	1,76	11 352,47	10 679,98	672,49	0,00	143 163,75	0,00
148	30/10/2058	1,76	11 352,47	10 726,66	625,81	0,00	132 437,09	0,00
149	30/01/2059	1,76	11 352,47	10 773,55	578,92	0,00	121 663,54	0,00
150	30/04/2059	1,76	11 352,47	10 820,65	531,82	0,00	110 842,89	0,00
151	30/07/2059	1,76	11 352,47	10 867,95	484,52	0,00	99 974,94	0,00
152	30/10/2059	1,76	11 352,47	10 915,45	437,02	0,00	89 059,49	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| @BanqueDesTerr

10/11

PR0090-PR0092 V3.0





#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	30/01/2060	1,76	11 352,47	10 963,17	389,30	0,00	78 096,32	0,00
154	30/04/2060	1,76	11 352,47	11 011,09	341,38	0,00	67 085,23	0,00
155	30/07/2060	1,76	11 352,47	11 059,22	293,25	0,00	56 026,01	0,00
156	30/10/2060	1,76	11 352,47	11 107,57	244,90	0,00	44 918,44	0,00
157	30/01/2061	1,76	11 352,47	11 156,12	196,35	0,00	33 762,32	0,00
158	30/04/2061	1,76	11 352,47	11 204,89	147,58	0,00	22 557,43	0,00
159	30/07/2061	1,76	11 352,47	11 253,87	98,60	0,00	11 303,56	0,00
-160	30/10/2061	1,76	11 352,97	11 303,56	49,41	0,00	0,00	0,00
	Total		1 816 395,70	1 304 663,83	511 731,87	0,00	RESERVED OF THE	

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 0,75 % (Livret A).

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

Emprunteur: 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

N° du Contrat de Prêt : 102376 / N° de la Ligne du Prêt : 5279293

Opération : Acquisition en VEFA Produit : PLS foncier - PLSDD 2018 Capital prêté : 535 760 €

Taux actuariel théorique : 1,76 % Taux effectif global : 1,75 %

Intérêts de Préfinancement : 19 051,23 €

Taux de Préfinancement : 1,76 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	30/01/2022	1,76	3 737,17	1 311,95	2 425,22	0,00	553 499,28	0,00
2	30/04/2022	1,76	3 737,17	1 317,68	2 419,49	0,00	552 181,60	0,00
3	30/07/2022	1,76	3 737,17	1 323,44	2 413,73	0,00	550 858,16	0,00
4	30/10/2022	1,76	3 737,17	1 329,23	2 407,94	0,00	549 528,93	0,00
5	30/01/2023	1,76	3 737,17	1 335,04	2 402,13	0,00	548 193,89	0,00
6	30/04/2023	1,76	3 737,17	1 340,87	2 396,30	0,00	546 853,02	0,00
7	30/07/2023	1,76	3 737,17	1 346,74	2 390,43	0,00	545 506,28	0,00
8	30/10/2023	1,76	3 737,17	1 352,62	2 384,55	0,00	544 153,66	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | | @BanqueDesTerr

PR0090-PR0092 V3.0





## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	30/01/2024	1,76	3 737,17	1 358,54	2 378,63	0,00	542 795,12	0,00
10	30/04/2024	1,76	3 737,17	1 364,47	2 372,70	0,00	541 430,65	0,00
11	30/07/2024	1,76	3 737,17	1 370,44	2 366,73	0,00	540 060,21	0,00
12	30/10/2024	1,76	3 737,17	1 376,43	2 360,74	0,00	538 683,78	0,00
13	30/01/2025	1,76	3 737,17	1 382,45	2 354,72	0,00	537 301,33	0,00
14	30/04/2025	1,76	3 737,17	1 388,49	2 348,68	0,00	535 912,84	0,00
15	30/07/2025	1,76	3 737,17	1 394,56	2 342,61	0,00	534 518,28	0,00
16	30/10/2025	1,76	3 737,17	1 400,65	2 336,52	0,00	533 117,63	0,00
17	30/01/2026	1,76	3 737,17	1 406,78	2 330,39	0,00	531 710,85	0,00
18	30/04/2026	1,76	3 737,17	1 412,93	2 324,24	0,00	530 297,92	0,00
19	30/07/2026	1,76	3 737,17	1 419,10	2 318,07	0,00	528 878,82	0,00
20	30/10/2026	1,76	3 737,17	1 425,31	2 311,86	0,00	527 453,51	0,00
21	30/01/2027	1,76	3 737,17	1 431,54	2 305,63	0,00	526 021,97	0,00
22	30/04/2027	1,76	3 737,17	1 437,79	2 299,38	0,00	524 584.18	0,00
23	30/07/2027	1,76	3 737,17	1 444,08	2 293,09	0,00	523 140,10	0,00
24	30/10/2027	1,76	3 737,17	1 450,39	2 286,78	0,00	521 689,71	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00
corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

© @BanqueDesTerr





## Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	30/01/2028	1,76	3 737,17	1 456,73	2 280,44	0,00	520 232,98	0,00
26	30/04/2028	1,76	3 737,17	1 463,10	2 274,07	0,00	518 769,88	0,00
27	30/07/2028	1,76	3 737,17	1 469,49	2 267,68	0,00	517 300,39	0,00
28	30/10/2028	1,76	3 737,17	1 475,92	2 261,25	0,00	515 824,47	0,00
29	30/01/2029	1,76	3 737,17	1 482,37	2 254,80	0,00	514 342,10	0,00
30	30/04/2029	1,76	3 737,17	1 488,85	2 248,32	0,00	512 853,25	. 0,00
31	30/07/2029	1,76	3 737,17	1 495,36	2 241,81	0,00	511 357,89	0,00
32	30/10/2029	1,76	3 737,17	1 501,89	2 235,28	0,00	509 856,00	0,00
33	30/01/2030	1,76	3 737,17	1 508,46	2 228,71	0,00	508 347,54	0,00
34	30/04/2030	1,76	3 737,17	1 515,05	2 222,12	0,00	506 832,49	0,00
35	30/07/2030	1,76	3 737,17	1 521,68	2 215,49	0,00	505 310,81	0,00
36	30/10/2030	1,76	3 737,17	1 528,33	2 208,84	0,00	503 782,48	0,00
37	30/01/2031	1,76	3 737,17	1 535,01	2 202,16	0,00	502 247,47	0,00
38	30/04/2031	1,76	3 737,17	1 541,72	2 195,45	0,00	500 705,75	0,00
39	30/07/2031	1,76	3 737,17	1 548,46	2 188,71	0,00	499 157,29	0,00
40	30/10/2031	1,76	3 737,17	1 555,23	2 181,94	0,00	497 602,06	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr





#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	30/01/2032	1,76	3 737,17	1 562,02	2 175 15	0,00	496 040,04	0,0
42	30/04/2032	1,76	3 737,17	1 568,85	2 168,32	0,00	494 471,19	0,00
43	30/07/2032	1,76	3 737,17	1 575,71	2 161,46	0,00	492 895,48	0,00
44	30/10/2032	1,76	3 737,17	1 582,60	2 154,57	0,00	491 312,88	0,00
45	30/01/2033	1,76	3 737,17	1 589,52	2 147,65	0,00	489 723,36	0,00
46	30/04/2033	1,76	3 737,17	1 596,46	2 140,71	0,00	488 126,90	0,00
47	30/07/2033	1,76	3 737,17	1 603,44	2 133,73	0,00	486 523,46	0,00
48	30/10/2033	1,76	3 737,17	1 610,45	2 126,72	0,00	484 913,01	0,00
49	30/01/2034	1,76	3 737,17	1 617,49	2 119,68	0,00	483 295,52	0,00
50	30/04/2034	1,76	3 737,17	1 624,56	2 112,61	0,00	481 670,96	0,00
51	30/07/2034	1,76	3 737,17	1 631,66	2 105,51	0,00	480 039,30	0,00
52	30/10/2034	1,76	3 737,17	1 638,80	2 098,37	0,00	478 400,50	0,00
53	30/01/2035	1,76	3 737,17	1 645,96	2 091,21	0,00	476 754,54	0,00
54	30/04/2035	1,76	3 737,17	1 653,15	2 084,02	0,00	475 101,39	0,00
55	30/07/2035	1,76	3 737,17	1 660,38	2 076,79	0,00	473 441,01	0,00
56	30/10/2035	1,76	3 737,17	1 667,64	2 069,53	0,00	471 773,37	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr





## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	30/01/2036	1,76	3 737,17	1 674,93	2 062,24	0,00	470 098,44	0,00
58	30/04/2036	1,76	3 737,17	1 682,25	2 054,92	0,00	468 416,19	0,00
59	30/07/2036	1,76	3 737,17	1 689,60	2 047,57	0,00	466 726,59	0,00
60	30/10/2036	1,76	3 737,17	1 696,99	2 040,18	0,00	465 029,60	0,00
61	30/01/2037	1,76	3 737,17	1 704,41	2 032,76	0,00	463 325,19	0,00
62	30/04/2037	1,76	3 737,17	1 711,86	2 025,31	0,00	461 613,33	0,00
63	30/07/2037	1,76	3 737,17	1 719,34	2 017,83	0,00	459 893,99	0,00
64	30/10/2037	1,76	3 737,17	1 726,86	2 010,31	0,00	458 167,13	0,00
65	30/01/2038	1,76	3 737,17	1 734,40	2 002,77	0,00	456 432,73	0,00
66	30/04/2038	1,76	3 737,17	1 741,99	1 995,18	0,00	454 690,74	0,00
67	30/07/2038	1,76	3 737,17	1 749,60	1 987,57	0,00	452 941,14	0,00
68	30/10/2038	1,76	3 737,17	1 757,25	1 979,92	0,00	451 183,89	0,00
69	30/01/2039	1,76	3 737,17	1 764,93	1 972,24	0,00	449 418,96	0,00
70	30/04/2039	1,76	3 737,17	1 772,65	1 964,52	0,00	447 646,31	0,00
71	30/07/2039	1,76	3 737,17	1 780,39	1 956,78	0,00	445 865,92	0,00
72	30/10/2039	1,76	3 737,17	1 788,18	1 948,99	0,00	444 077,74	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr

5/16

PR0090-PR0092 V3.0



# Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	30/01/2040	1,76	3 737,17	1 795,99	1 941,18	0,00	442 281,75	0,00
74	30/04/2040	1,76	3 737,17	1 803,84	1 933,33	0,00	440 477,91	0,00
75	30/07/2040	1,76	3 737,17	1 811,73	1 925,44	0,00	438 666,18	0,00
76	30/10/2040	1,76	3 737,17	1 819,65	1 917,52	0,00	436 846,53	0,00
77	30/01/2041	1,76	3 737,17	1 827,60	1 909,57	0,00	435 018,93	0,00
78	30/04/2041	1,76	3 737,17	1 835,59	1 901,58	0,00	433 183,34	0,00
79	30/07/2041	1,76	3 737,17	1 843,62	1 893,55	0,00	431 339,72	0,00
80	30/10/2041	1,76	3 737,17	1 851,67	1 885,50	0,00	429 488,05	0,00
81	30/01/2042	1,76	3 737,17	1 859,77	1 877,40	0,00	427 628,28	0,00
82	30/04/2042	1,76	3 737,17	1 867,90	1 869,27	0,00	425 760,38	0,00
83	30/07/2042	1,76	3 737,17	1 876,06	1 861,11	0,00	423 884,32	0,00
84	30/10/2042	1,76	3 737,17	1 884,26	1 852,91	0,00	422 000,06	0,00
85	30/01/2043	1,76	3 737,17	1 892,50	1 844,67	0,00	420 107,56	0,00
86	30/04/2043	1,76	3 737,17	1 900,77	1 836,40	0,00	418 206,79	0,00
87	30/07/2043	1,76	3 737,17	1 909,08	1 828,09	0,00	416 297,71	0,00
88	30/10/2043	1,76	3 737,17	1 917,43	1 819,74	0,00	414 380,28	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

| @BanqueDesTerr





## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	30/01/2044	1,76	3 737,17	1 925,81	1 811,36	0,00	412 454,47	0,00
90	30/04/2044	1,76	3 737,17	1 934,23	1 802,94	0,00	410 520,24	0,00
91	30/07/2044	1,76	3 737,17	1 942,68	1 794,49	0,00	408 577,56	0,00
92	30/10/2044	1,76	3 737,17	1 951,17	1 786,00	0,00	406 626,39	0,00
93	30/01/2045	1,76	3 737,17	1 959,70	1 777,47	0,00	404 666,69	0,00
94	30/04/2045	1,76	3 737,17	1 968,27	1 768,90	0,00	402 698,42	0,00
95	30/07/2045	- 1,76	3 737,17	1 976,87	1 760,30	0,00	400 721,55	0,00
96	30/10/2045	1,76	3 737,17	1 985,51	1 751,66	0,00	398 736,04	0,00
97	30/01/2046	1,76	3 737,17	1 994,19	1 742,98	0,00	396 741,85	0,00
98	30/04/2046	1,76	3 737,17	2 002,91	1 734,26	0,00	394 738,94	0,00
99	30/07/2046	1,76	3 737,17	2 011,67	1 725,50	0,00	392 727,27	0,00
100	30/10/2046	1,76	3 737,17	2 020,46	1 716,71	0,00	390 706,81	0,00
101	30/01/2047	1,76	3 737,17	2 029,29	1 707,88	0,00	388 677,52	0,00
102	30/04/2047	1,76	3 737,17	2 038,16	1 699,01	0,00	386 639,36	0,00
103	30/07/2047	1,76	3 737,17	2 047,07	1 690,10	0,00	384 592,29	0,00
104	30/10/2047	1,76	3 737,17	2 056,02	1 681,15	0,00	382 536,27	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



#### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	30/01/2048	1,76	3 737,17	2 065,01	1 672,16	0,00	380 471,26	0,00
106	30/04/2048	1,76	3 737,17	2 074,03	1 663,14	0,00	378 397,23	0,00
107	30/07/2048	1,76	3 737,17	2 083,10	1 654,07	0,00	376 314,13	0,00
108	30/10/2048	1,76	3 737,17	2 092,21	1 644,96	0,00	374 221,92	0,00
109	30/01/2049	1,76	3 737,17	2 101,35	1 635,82	0,00	372 120,57	0,00
110	30/04/2049	1,76	3 737,17	2 110,54	1 626,63	0,00	370 010,03	0,00
111	30/07/2049	1,76	3 737,17	2 119,76	1 617,41	0,00	367 890,27	0,00
112	30/10/2049	1,76	3 737,17	2 129,03	1 608,14	0,00	365 761,24	0,00
113	30/01/2050	1,76	3 737,17	2 138,33	1 598,84	0,00	363 622,91	0,00
114	30/04/2050	1,76	3 737,17	2 147,68	1 589,49	0,00	361 475,23	0,00
115	30/07/2050	1,76	3 737,17	2 157,07	1 580,10	0,00	359 318,16	0,00
116	30/10/2050	1,76	3 737,17	2 166,50	1 570,67	0,00	357 151,66	0,00
117	30/01/2051	1,76	3 737,17	2 175,97	1 561,20	0,00	354 975,69	0,00
118	30/04/2051	1,76	3 737,17	2 185,48	1 551,69	0,00	352 790,21	0,00
119	30/07/2051	1,76	3 737,17	2 195,03	1 542,14	0,00	350 595,18	0,00
120	30/10/2051	1,76	3 737,17	2 204,63	1 532,54	0,00	348 390,55	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

8/16

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n° 102376 Emprunteur n° 000278901





#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	30/01/2052	1,76	3 737,17	2 214,27	1 522,90	0,00	346 176,28	0,00
122	30/04/2052	1,76	3 737,17	2 223,95	1 513,22	0,00	343 952,33	0,00
123	30/07/2052	1,76	3 737,17	2 233,67	1 503,50	0,00	341 718,66	0,00
124	30/10/2052	1,76	3 737,17	2 243,43	1 493,74	0,00	339 475,23	0,00
125	30/01/2053	1,76	3 737,17	2 253,24	1 483,93	0,00	337 221,99	0,00
126	30/04/2053	1,76	3 737,17	2 263,09	1 474,08	0,00	334 958,90	0,00
127	30/07/2053	1,76	3 737,17	2 272,98	1 464,19	0,00	332 685,92	. 0,00
128	30/10/2053	1,76	3 737,17	2 282,92	1 454,25	0,00	330 403,00	0,00
129	30/01/2054	1,76	3 737,17	2 292,89	1 444,28	0,00	328 110,11	0,00
130	30/04/2054	1,76	3 737,17	2 302,92	1 434,25	0,00	325 807,19	0,00
131	30/07/2054	1,76	3 737,17	2 312,98	1 424,19	0,00	323 494,21	0,0
132	30/10/2054	1,76	3 737,17	2 323,09	1 414,08	0,00	321 171,12	0,0
133	30/01/2055	1,76	3 737,17	2 333,25	1 403,92	0,00	318 837,87	0,0
134	30/04/2055	1,76	3 737,17	2 343,45	1 393,72	0,00	316 494,42	.0,0
135	30/07/2055	1,76	3 737,17	2 353,69	1 383,48	0,00	314 140,73	0,0
136	30/10/2055	1,76	3 737,17	2 363,98	1 373,19	0,00	311 776,75	0,0

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

W @BanqueDesTerr







## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	30/01/2056	1,76	3 737,17	2 374,31	1 362,86	0,00	309 402,44	0,00
138	30/04/2056	1,76	3 737,17	2 384,69	1 352,48	0,00	307 017,75	0,00
139	30/07/2056	1,76	3 737,17	2 395,12	1 342,05	0,00	304 622,63	0,00
140	30/10/2056	1,76	. 3 737,17	2 405,59	1 331,58	0,00	302 217,04	0,00
141	30/01/2057	1,76	3 737,17	2 416,10	1 321,07	0,00	299 800,94	0,00
142	30/04/2057	1,76	3 737,17	2 426,66	1 310,51	0,00	297 374,28	0,00
143	30/07/2057	1,76	3 737,17	2 437,27	1 299,90	0,00	294 937,01	0,00
144	30/10/2057	1,76	3 737,17	2 447,93	1 289,24	0,00	292 489,08	0,00
145	30/01/2058	1,76	3 737,17	2 458,63	1 278,54	0,00	290 030,45	0,00
146	30/04/2058	1,76	3 737,17	2 469,37	1 267,80	0,00	287 561,08	0,00
147	30/07/2058	1,76	3 737,17	2 480,17	1 257,00	0,00	285 080,91	0,00
148	30/10/2058	1,76	3 737,17	2 491,01	1 246,16	0,00	282 589,90	0,00
149	30/01/2059	1,76	3 737,17	2 501,90	1 235,27	0,00	280 088,00	0,00
150	30/04/2059	1,76	3 737,17	2 512,83	1 224,34	0,00	277 575,17	0,00
151	30/07/2059	1,76	3 737,17	2 523,82	1 213,35	0,00	275 051,35	0,00
152	30/10/2059	1,76	3 737,17	2 534,85	1 202,32	0,00	272 516,50	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

10/16

PR0090-PR0092 V3.0 Offre Contractuelle n\* 102376 Emprunteur n\* 000278901





## Tableau d'Amortissement En Euros

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	30/01/2060	1,76	3 737,17	2 545,93	1 191,24	0,00	269 970,57	0,00
154	30/04/2060	1,76	3 737,17	2 557,06	1 180,11	0,00	267 413,51	0,00
155	30/07/2060	1,76	3 737,17	2 568,24	1 168,93	0,00	264 845,27	0,00
156	30/10/2060	1,76	3 737,17	2 579,46	1 157,71	0,00	262 265,81	0,00
157	30/01/2061	1,76	3 737,17	2 590,74	1 146,43	0,00	259 675,07	0,00
158	30/04/2061	1,76	3 737,17	2 602,06	1 135,11	0,00	257 073,01	0,00
159	30/07/2061	1,76	3 737,17	2 613,44	1 123,73	0,00	254 459,57	0,00
160	30/10/2061	1,76	3 737,17	2 624,86	1 112,31	0,00	251 834,71	0,00
161	30/01/2062	1,76	3 737,17	2 636,34	1 100,83	0,00	249 198,37	0,00
162	30/04/2062	1,76	3 737,17	2 647,86	1 089,31	0,00	246 550,51	0,00
163	30/07/2062	1,76	3 737,17	2 659,43	1 077,74	. 0,00	243 891,08	0,00
164	30/10/2062	1,76	3 737,17	2 671,06	1 066,11	0,00	241 220,02	0,00
165	30/01/2063	1,76	3 737,17	2 682,74	1 054,43	0,00	238 537,28	0,00
166	30/04/2063	1,76	3 737,17	2 694,46	1 042,71	0,00	235 842,82	0,00
167	30/07/2063	1,76	3 737,17	2 706,24	1 030,93	0,00	233 136,58	0,00
168	30/10/2063	1,76	3 737,17	2 718,07	1 019,10	0,00	230 418,51	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

11/16

Edité le : 30/10/2019

PR0090-PR0092 V3.0 Office Contractualle pt 102376 Emprement of 000278901



## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
169	30/01/2064	1,76	3 737,17	2 729,95	1 007,22	0,00	227 688,56	0,00
170	30/04/2064	1,76	3 737,17	2 741,89	995,28	0,00	224 946,67	0,00
171	30/07/2064	1,76	3 737,17	2 753,87	983,30	0,00	222 192,80	0,00
172	30/10/2064	1,76	3 737,17	2 765,91	971,26	0,00	219 426,89	0,00
173	30/01/2065	1,76	3 737,17	2 778,00	959,17	0,00	216 648,89	0,00
174	30/04/2065	1,76	3 737,17	. 2790,14	947,03	0,00	213 858,75	0,00
175	30/07/2065	1,76	3 737,17	2 802,34	934,83	0,00	211 056,41	0,00
176	30/10/2065	1,76	3 737,17	2 814,59	922,58	0,00	208 241,82	0,00
177	30/01/2066	1,76	3 737,17	2 826,89	910,28	0,00	205 414,93	0,00
178	30/04/2066	1,76	3 737,17	2 839,25	897,92	0,00	202 575,68	0,00
179	30/07/2066	1,76	3 737,17	2 851,66	885,51	0,00	199 724,02	0,00
180	30/10/2066	1,76	3 737,17	2 864,13	873,04	0,00	196 859,89	0,00
181	30/01/2067	1,76	3 737,17	2 876,65	860,52	0,00	193 983,24	0,00
182	30/04/2067	1,76	3 737,17	2 889,22	847,95	0,00	191 094,02	0,00
183	30/07/2067	1,76	3 737,17	2 901,85	835,32	0,00	188 192,17	0,00
184	30/10/2067	1,76	3 737,17	2 914,53	822,64	0.00	185 277,64	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

12/16

PR0090-PR0092 V3.0 Office Contractibility of 102376 Emergations of 000278004





DIRECTION REGIONALE CORSE

## Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
185	30/01/2068	1,76	3 737,17	2 927,27	809,90	0,00	182 350,37	0,00
186	30/04/2068	1,76	3 737,17	2 940,07	797,10	0,00	179 410,30	0,00
187	30/07/2068	1,76	3 737,17	2 952,92	784,25	0,00	176 457,38	0,00
188	30/10/2068	1,76	3 737,17	2 965,83	771,34	0,00	173 491,55	0,00
189	30/01/2069	1,76	3 737,17	2 978,79	758,38	0,00	170 512,76	0,00
190	30/04/2069	1,76	3 737,17	2 991,82	745,35	0,00	167 520,94	0,00
191	30/07/2069	1,76	3 737,17	3 004,89	732,28	0,00	164 516,05	0,00
192	30/10/2069	1,76	3 737,17	3 018,03	719,14	0,00	161 498,02	0,00
193	30/01/2070	1,76	3 737,17	3 031,22	705,95	0,00	158 466,80	0,00
194	30/04/2070	1,76	3 737,17	3 044,47	692,70	0,00	155 422,33	0,00
195	30/07/2070	1,76	3 737,17	3 057,78	679,39	0,00	152 364,55	0,00
196	30/10/2070	1,76	3 737,17	3 071,15	666,02	0,00	149 293,40	0,00
197	30/01/2071	1,76	3 737,17	3 084,57	652,60	0,00	146 208,83	0,00
198	30/04/2071	1,76	3 737,17	3 098,05	639,12	0,00	143 110,78	0,00
199	30/07/2071	1,76	3 737,17	3 111,60	625,57	0,00	139 999,18	0,00
200	30/10/2071	1,76	3 737,17	3 125,20	611,97	0,00	136 873,98	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr



## Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
201	30/01/2072	1,76	3 737,17	3 138,86	598,31	0,00	133 735,12	0.0
202	30/04/2072	1,76	3 737,17	3 152,58	584,59	0,00	130 582,54	0,0
203	30/07/2072	1,76	3 737,17	3 166,36	570,81	0,00	127 416,18	0,00
204	30/10/2072	1,76	3 737,17	3 180,20	556,97	0,00	124 235,98	0,00
205	30/01/2073	1,76	3 737,17	3 194,10	543,07	0,00	121 041,88	0,00
206	30/04/2073	1,76	3 737,17	3 208,07	529,10	0,00	117 833,81	0,00
207	30/07/2073	1,76	3 737,17	3 222,09	515,08	0,00	114 611,72	0,00
208	-30/10/2073	1,76	3 737,17	3 236,17	501,00	0.00	111 375,55	0,00
209	30/01/2074	1,76	3 737,17	3 250,32	486,85	0,00	108 125,23	0,00
210	30/04/2074	1,76	3 737,17	3 264,53	472,64	0,00	104 860,70	0,00
211	30/07/2074	1,76	3 737,17	3 278,80	458,37	0,00	101 581,90	0,00
212	30/10/2074	1,76	3 737,17	3 293,13	444,04	0,00	98 288,77	0,00
213	30/01/2075	1,76	3 737,17	3 307,52	429,65	0,00	94 981,25	0,00
214	30/04/2075	1,76	3 737,17	3 321,98	415,19	0,00	91 659,27	0,00
215	30/07/2075	1,76	3 737,17	3 336,50	400,67	0,00	88 322,77	0,00
216	30/10/2075	1,76	3 737,17	3 351,09	386,08	0,00	84 971,68	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

14/16

PR0090-PR0092 V3.0



## Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
217	30/01/2076	1,76	3 737,17	3 365,74	371,43	0,00	81 605,94	0,00
218	30/04/2076	1,76	3 737,17	3 380,45	356,72	0,00	78 225,49	0,00
219	30/07/2076	1,76	3 737,17	3 395,23	341,94	0,00	74 830,26	0,00
220	30/10/2076	1,76	3 737,17	3 410,07	327,10	0,00	71 420,19	0,00
221	30/01/2077	1,76	3 737,17	3 424,97	312,20	0,00	67 995,22	0,00
222	30/04/2077	1,76	3 737,17	3 439,95	297,22	0,00	64 555,27	0,00
223	30/07/2077	1,76	3 737,17	3 454,98	282,19	0,00	61 100,29	0,00
224	30/10/2077	1,76	3 737,17	3 470,09	267,08	0,00	57 630,20	0,00
225	30/01/2078	1,76	3 737,17	3 485,25	251,92	0,00	54 144,95	0,00
226	30/04/2078	1,76	3 737,17	3 500,49	236,68	0,00	50 644,46	0,00
227	30/07/2078	1,76	3 737,17	3 515,79	221,38	0,00	47 128,67	0,00
228	30/10/2078	1,76	3 737,17	3 531,16	206,01	0,00	43 597,51	0,00
229	30/01/2079	1,76	3 737,17	3 546,59	190,58	0,00	40 050,92	0,00
230	30/04/2079	1,76	3 737,17	3 562,10	175,07	0,00	36 488,82	0,00
231	30/07/2079	1,76	3 737,17	3 577,67	159,50	0,00	32 911,15	0,00
232	30/10/2079	1,76	3 737,17	3 593,31	143,86	0,00	29 317,84	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr

COURRIER REÇU LE

12 NOV. 2019

UFFIZIU PÙBLICU DI L'ALLOGHJU CULLETTIVITÀ DI CORSICA



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

#### Tableau d'Amortissement **En Euros**

Edité le : 30/10/2019

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
233	30/01/2080	1,76	3 737,17	3 609,01	128,16	0,00	25 708.83	0.00
234	30/04/2080	1,76	3 737,17	3 624,79	112,38	0,00	22 084,04	0,00
235	30/07/2080	1,76	3 737,17	3 640,64	96,53	0,00	18 443,40	0,00
236	30/10/2080	1,76	3 737,17	3 656,55	80,62	0,00	14 786,85	0,00
237	30/01/2081	1,76	3 737,17	3 672,53	64,64	0,00	11 114,32	0,00
238	30/04/2081	1,76	3 737,17	3 688,59	48,58	0,00	7 425.73	0,00
239	30/07/2081	1,76	3 737,17	3 704,71	32,46	0,00	3 721,02	0,00
240	30/10/2081	1,76	3 737,29	3 721,02	16,27	0,00	0,00	0,00
Total			896 920,92	554 811,23	342 109,69	0,00	0,00	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 0,75 % (Livret A).

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00 corse@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



